



Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2025

Sommaire

Préambule.....	3
1 - Contexte national et international	3
2 - Contexte local.....	4
3 - Le SDE35 et ses compétences	5
4 - Analyse financière : indicateurs, dette, dynamique des recettes	6
5 - Structure et évolution des dépenses de personnel.....	10
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2025	13
Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques	15
Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique	22
Mission 3 : Développer les énergies renouvelables	29
Mission 4 : Développer la relation aux usagers	34
Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences	38
Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions.....	44
Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats.....	47

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Ce texte, inséré à l'article L.2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

1 - Contexte national et international

La préparation du budget 2024 avait été marquée par une situation internationale dégradée en raison de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine qui a fortement impacté les chaînes d'approvisionnement et entraîné un choc inflationniste sur toute l'économie.

Cette inflation s'est répercutée sur tous les marchés et sur les taux d'intérêts, notamment à la suite des fortes hausses opérées par la Réserve Fédérale américaine. Ce haut niveau d'inflation depuis mi-2022 a cependant ralenti depuis plusieurs mois.

La préparation des budgets 2025 des collectivités est surtout suspendue au vote d'une loi de finances 2025 pour la France, élément rendu difficile suite au vote de la motion de censure et la chute du gouvernement Barnier installé suite aux législatives anticipées de juin-juillet 2024.

Perspectives 2025

Pour 2025, les prévisions de croissance de l'économie française se situent autour de + 1 %, soit une quasi-stabilité par rapport à la croissance attendue en 2024 (+1,1%). Cependant, ces prévisions restent fragiles dans l'attente du vote d'un budget de l'Etat.

Du côté des collectivités locales, la note de conjoncture publiée en septembre 2024 par La Banque Postale prévoit, pour leur ensemble, une nouvelle baisse de l'épargne brute de -8.7% en 2024 (-6.4% en 2023), en raison d'une évolution plus dynamique des dépenses de fonctionnement que des recettes (+4,4% contre +2,3%). Pour le seul bloc communal, la baisse de l'épargne serait de -7,8% avec une évolution des dépenses de +4,8% contre +3,1% pour les recettes. Pour 2025, là aussi les incertitudes pèsent sur les prévisions, les recettes des collectivités locales risquent de rester moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement.

Point sur la crise de l'énergie et l'impact sur le budget des collectivités

En 2023 puis 2024, la situation s'est peu à peu détendue, sans pour autant retourner aux prix d'avant crise (35-40 € pour le gaz contre 15-20 € avant crise ; 75 € pour l'électricité contre 50 € avant crise). Des aides gouvernementales conséquentes ont été mises en place, principalement sur l'électricité, avec un bouclier tarifaire protecteur pour les particuliers et les petites communes (moins de 10 ETP et

2 M€ de budget) et un amortisseur électricité restreint pour les autres collectivités et entreprises. La baisse des prix sur les marchés de l'énergie est contrebalancée par la hausse des taxes (accise sur l'électricité et TICGN) et de l'acheminement.

Pour l'électricité, 2025 sera la dernière année d'application du dispositif ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui permettait de bénéficier d'une part de sa fourniture à 42 €/MWh. A partir de 2026, l'approvisionnement se fera à 100% sur les marchés. Un accord Etat-EDF, qui reste encore à préciser, prévoit la mise en place d'une régulation qui ne se déclenche qu'en cas de crise.

Ralentissement des concours financiers de l'État au verdissement des dépenses publiques

Le PLF 2024 avait renforcé le fonds d'accélération de la transition écologique ("Fonds vert") qui était doté d'un montant de 2,5 Md€ contre 2 Md€ en 2023. Le premier projet de loi de finance 2025 présenté à l'assemblée prévoyait une chute voire une suppression de ce fonds ; l'Etat s'orientant sur un verdissement des dispositifs en place (DSIL, DETR...).

La perception de la part communale de l'accise sur l'électricité

Depuis 2023, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de l'accise sur l'électricité dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 (augmenté de 1,5% ou 1% pour les syndicats).

À compter de 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2025, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2023 et 2024 qui sera appliquée).

L'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 a alloué 23,419 millions d'accise en Ile-et-Vilaine dont 10,5 millions au SDE35 soit une baisse de 2 % par rapport à 2023.

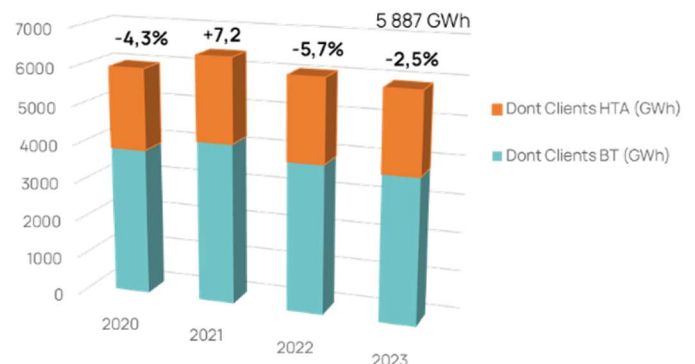
2 - Contexte local

Avec 1 098 325 habitants (01/01/21), l'Ille et Vilaine représente 32,3 % de la population bretonne. Avec une croissance annuelle de + 0,9 %, la population continue de croître plus vite que la moyenne nationale (+ 0,3 % par an). Ce sont les zones urbaines qui gagnent le plus de population et notamment les communes de la périphérie rennaise qui affichent des taux de croissance importants.

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,6 % entre 2022 et 2023), l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 660 094 contrats en 2023.

Après un rattrapage de la consommation en 2021, 2023, comme 2022, est marqué par une baisse représentant -2.5 % et consécutive aux contextes cumulés de sobriété et de conditions climatiques douces. Après ces 2 années consécutives de baisse, la consommation électrique atteint en 2023 un niveau de consommation global inférieur à celui de l'année 2020. La consommation par usager BT reste donc à un niveau inférieur à 6 MWh/contrat.

Evolution de la consommation (GWh)



3 - Le SDE35 et ses compétences

Garant du service public local de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la **modernisation des réseaux électriques** dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention se sont ouverts depuis quelques années au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant des compétences dans le domaine de **l'éclairage public**, de la desserte gaz ou le développement de la **mobilité bas carbone** : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV (via Energ'iv et la société Bretagne Mobilité GNV), émergence de stations d'hydrogène vert.

Le SDE35 a également activé la compétence optionnelle **gaz** et travaille depuis 2024 au regroupement des contrats historiques dans un contrat départemental.

Sollicité dans un premier temps par la commune de Fougères, le SDE35 met en œuvre depuis 2023 la compétence **réseaux de chaleur** et a engagé des études sur 6 projets de réseaux alimentés par biomasse à Fougères, Bain-de-Bretagne, Guichen, Montauban-de-Bretagne et La Mézière. Le déploiement de cette nouvelle compétence a fait l'objet de la création d'un budget annexe en 2024.

Le SDE35 développe également ses propres outils de production d'énergie renouvelable à travers l'activité de sa **SEML Energ'iv**, créée en 2018, qui s'appuie sur des partenariats industriels, locaux et citoyens. Le rapport d'activité de la société est publié en ligne sur le site internet du SDE35. L'ampleur des investissements à réaliser a conduit à la validation d'une augmentation de capital en 2024.

Face à la crise énergétique, la réduction des consommations est devenue une urgence majeure pour les collectivités. Pour y répondre, le SDE35 a mis en place en 2023 un nouveau service d'accompagnement des collectivités à la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti : **SERENE 35** (SErvice de REnovation eNErgétique).

Il comprend :

- Un accompagnement technique avec la possibilité pour le SDE35 d'intervenir soit sous maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD : le syndicat agit au nom de la collectivité) soit en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO : le syndicat agit comme conseil sur les travaux auprès la collectivité)
- Un accompagnement financier comprenant la recherche de subventions et le financement du reste à charge par portage de l'emprunt par le SDE35 assorti d'un remboursement différé des annuités par la commune après la mise en service des travaux.

Enfin, dernier outil d'accompagnement à la transition énergétique créé courant 2024 par le SDE35 et la SEML Energ'iv : l'association **Part'EnR35** vise à rendre accessible les boucles d'autoconsommation collective et permettre une meilleure utilisation de la production d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique des acteurs du territoire, en premier lieu des communes.

4 - Analyse financière : indicateurs, dette, dynamique des recettes

Du fait de l'évolution rapide des missions et des compétences en 2023 et 2024, d'un fort niveau d'investissement ces dernières années, et d'une stabilité de ses recettes, la situation financière du SDE35 s'est fragilisée.

Un important travail de prospective financière a été mené dans le courant de l'année 2024 pour trouver les voies d'un nouveau modèle de financement pérenne du Syndicat. La situation 2024 reste acceptable au regard du niveau d'épargne, du fonds de roulement et de sa capacité d'autofinancement mais ne sera pas suffisante pour pérenniser sur la durée les projets engagés.

Des évolutions importantes sont engagées en 2025 pour faire face à cette situation.

	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Recettes - total des réalisations	42 551 774,00 €	51 077 052,00 €	56 283 287,22 €	67 557 298,86 €
Dépenses - total des réalisations	42 243 111,00 €	43 361 249,00 €	45 609 724,98 €	63 521 935,87 €

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et spécifiques)	22 985 236,00 €	19 080 401,88 €	20 887 589,74 €	20 474 358,73 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et spécifiques)	7 631 560,00 €	7 970 331,96 €	10 753 418,93 €	10 453 660,97 €
Epargne de gestion (RR - DR - intérêts de la dette)	15 353 676,00 €	11 110 069,92 €	10 134 170,81 €	10 020 697,76 €
- résultat des opérations spécifiques (M57)	-45 831,00 €	-66 487,76 €	5 254,05 €	154 118,00 €
Epargne nette	15 307 845,00 €	11 043 582,16 €	10 139 424,86 €	10 174 815,76 €

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Avec une très faible dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 reste importante (10,2 millions d'euros en 2024).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis plusieurs années, le SDE35 s'est engagé à réduire son fonds de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité et d'éclairage public, le développement des énergies renouvelables avec Energ'iv, et plus récemment la création de SERENE. C'est chose faite !

L'objectif du budget 2025 sera de consolider ce niveau important d'investissement en faveur du service public de l'énergie tout en consolidant un nouveau modèle de financement.

Prospective financière du SDE35

Dans un contexte d'évolution rapide des compétences du Syndicat, un important travail de prospective financière a été mené dans le courant de l'année 2024, afin de pérenniser son modèle financier.

Ainsi, une première prospective financière, intégrant les décisions du comité syndical depuis 2022 sur les compétences historiques (réseau électrique, éclairage public) et les nouvelles compétences (mobilité électrique, réseaux de chaleur, augmentation de capital de la SEM Energ'iv, service de rénovation énergétique des bâtiments publics), a pu être présentée en septembre 2024.

Face au constat de déséquilibres financiers conséquents liés à une forte hausse des investissements prévisionnels combinée à une baisse des capacités d'autofinancement, et ce malgré une politique d'endettement volontariste, un premier travail a été réalisé avec les services compétence par compétence, afin d'objectiver et de fiabiliser les éléments et hypothèses financiers.

De plus, ce travail a permis avec chaque service d'identifier des premières pistes d'optimisation du modèle financier du Syndicat, telles que l'abandon du projet d'extension des locaux, l'optimisation des aides, la rationalisation des coûts de fonctionnement...

Malgré les gains permis par ces premières pistes d'optimisation, la seconde prospective financière présentée en décembre 2024 a démontré la nécessité de prendre des décisions complémentaires afin d'assurer la pérennité du modèle.

En effet, afin de garantir un niveau minimum de trésorerie (équivalent 1,5 mois de fonds de roulement) et une politique d'emprunt raisonnée et crédible, des optimisations complémentaires ont été proposées par les services pour un montant total de 3,8M€ par an (1,8M€ en fonctionnement, 2M€ en investissement).

Ces optimisations complémentaires ont enfin pu faire l'objet de débat avant d'être validées et intégrées dans la préparation du budget et du guide des interventions financières 2025, permettant de consolider le modèle économique du Syndicat sur les années à venir. Le scénario retenu est ainsi présenté ci-dessous, alliant une hausse des investissements portés financièrement par le Syndicat et un maintien d'une structure financière saine.

Compétence	Section	Sens	2022	2023	2024 Réalisé 03/01/2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat A Réseau Electrique			-736 762	4 186 817	287 833	-3 841 564	-1 647 498	-330 382	-992 377	-1 151 019	-1 306 446
Résultat B Eclairage public			-6 103 579	-5 705 473	-7 711 750	-5 949 640	-6 160 193	-6 462 949	-4 582 305	-3 520 579	-3 972 841
Résultat C Mobilités décarbonnées			-444 007	-768 519	-1 220 222	-325 967	386 441	-267 768	-357 259	-487 645	-475 906
Résultat D SEM			-988 757	-41 001	-1 118 761	-986 549	-983 160	-979 717	-976 219	177 335	180 945
Résultat E Serene			73 595	304 263	-1 268 235	-7 248 702	-4 995 139	-4 096 819	-3 884 327	-3 672 071	-3 460 055
Résultat F Réseau Chaleur			-9 611	-19 629	-288 492	-207 500	-2 075 632	-1 887 855	92 736	92 736	162 736
Résultat Z Général			5 924 032	8 338 540	8 987 915	7 720 950	7 036 398	7 468 119	7 477 336	7 324 727	7 252 938
Résultat Fonctionnement			11 043 582	10 139 425	10 092 248	9 624 358	10 239 320	9 739 789	9 702 232	9 406 093	9 211 301
Résultat Investissement			-13 328 671	-3 844 426	-12 423 961	-20 463 328	-18 678 102	-16 297 160	-12 924 648	-10 642 610	-10 829 930
Résultat global			-2 285 089	6 294 999	-2 331 713	-10 838 970	-8 438 782	-6 557 372	-3 222 416	-1 236 516	-1 618 629
Total investissements portés financièrement			-26 362 230	-26 919 341	-39 812 225	-43 481 059	-43 843 832	-43 821 085	-37 165 632	-36 015 632	-36 015 632
Total DRF+DRI			-36 578 061	-38 661 119	-57 712 462	-59 581 517	-64 336 947	-65 237 393	-59 150 461	-56 674 279	-57 823 472
<i>1 Mois de trésorerie</i>			<i>-3 048 172</i>	<i>-3 221 760</i>	<i>-4 809 372</i>	<i>-4 965 126</i>	<i>-5 361 412</i>	<i>-5 436 449</i>	<i>-4 929 205</i>	<i>-4 722 857</i>	<i>-4 818 623</i>
Trésorerie initiale				10 386 559	16 585 447	15 461 814	9 537 277	8 151 440	8 110 524	7 670 074	8 906 035
Total emprunts	Emprunts souscrits				300 000	5 322 000	7 997 000	7 997 000	4 572 000	4 572 000	4 572 000
Total emprunts	Annuités emprunts				-24 724	-505 059	-1 193 949	-1 882 838	-2 275 250	-2 667 662	-3 060 073
Trésorerie finale (trésorerie initiale + emprunts sous)				10 386 559	16 585 447	9 537 277	8 151 440	8 110 524	7 670 074	8 906 035	9 450 394
Ratios endettement											
CAF = Epargne brute			11 043 582	10 139 425		9 721 851	10 489 213	10 142 082	10 187 448	9 974 232	9 862 362
Capital dette remboursée annuel			0	0		-407 566	-944 055	-1 480 545	-1 790 034	-2 099 523	-2 409 012
Epargne nette			11 043 582	10 139 425		9 314 285	9 545 157	8 661 538	8 397 414	7 874 709	7 453 350
Encours dette au 31/12/N			0	0		5 191 357	12 244 302	18 760 757	21 542 723	24 015 200	26 178 188
Capacité de désendettement (en années)			0,00	0,00		0,53	1,17	1,85	2,11	2,41	2,65
Recettes réelles de fonctionnement			19 128 479	20 892 859		21 444 816	21 798 835	21 552 497	21 683 461	21 561 140	21 515 541
Annuités emprunts			0	0		-505 059	-1 193 949	-1 882 838	-2 275 250	-2 667 662	-3 060 073
Annuités emprunts SEM garanties (estimation)			-300 000	-400 000		-400 000	-400 000	-400 000	-400 000	-400 000	-400 000
Ratio Loi Galland (annuités emprunt inférieures)			2%	2%		4%	7%	11%	12%	14%	16%

Focus sur les principales recettes du SDE35

L'accise sur l'électricité, part de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) reversée par l'Etat, reste la recette principale du Syndicat.

Au titre de l'année 2024, ce produit s'élève à **10 817 637 €**.

Ce produit fiscal est perçu et reversé par le SDE35 aux communes devenues urbaines :

- Pour moitié du montant pour les 6 communes ayant choisi la catégorie C (Bréal-sous-Montfort, Chavagne, Châteaugiron, Guipry-Messac, Laillé et Pont-Péan). Montant estimé 2025 = 378 000 € (347 970 € en 2024)
- Pour la totalité du montant, après application de 1 % de frais de collecte, pour les 5 communes ayant choisi la catégorie A (Domloup, Montgermont, La Mézière, Chevaigné et Gévezé). Montant estimé 2025 = 282 000 € (312 675 € en 2024)

En 2024, dans le cadre de la création de nouvelles catégories urbaines A1/A2, les recettes de cette accise ont augmenté :

- D'un montant correspondant à 10 % de l'accise des 13 communes ayant fait le choix A2 : soit environ 179 000 € (Bain-de-Bretagne, Chantepie, Guichen, Janzé, La Richardais, Lécousse, Liffré, Martigné-Ferchaud, Melesse, Montauban-de-Bretagne, Retiers, Saint-Briac, Saint-Lunaire)
- D'un montant correspondant à 50% de l'accise perçue par la commune de Saint-Méen-Le-Grand, soit 60 000 € environ.

L'estimation des recettes de la part communale de l'accise de l'électricité s'élève à 10 395 992 € net pour le SDE35.

Les dotations du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE)

Le CAS FACÉ est un compte de l'Etat alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics de distribution (Enedis, les entreprises locales de distribution ainsi qu'EDF dans la plupart des zones non interconnectées). L'assiette de cette contribution est la livraison d'électricité (en kilowattheures) distribuée en basse tension. Ce compte sert à financer les travaux pour l'électrification dans les zones rurales.

En tant qu'AODE, le SDE35 perçoit des dotations pour réaliser des travaux en zone rurale. Le FACE peut financer jusqu'à 80% du reste à charge HT du Syndicat.

Les dotations pour les programmes renforcements, extensions, enfouissements/effacements et sécurisation ont baissé en 2024 par rapport aux années précédentes. Elles ont été compensées pour le SDE35 par une dotation particulière "intempérie" en réponse à l'épisode CIARAN qui a fortement endommagé le réseau électrique en Bretagne en 2023. Il devrait en être de même en 2025. Le montant des dotations allouées n'est pas connu pour 2025, l'hypothèse d'une reconduction des montants 2024 pour 9,7 millions d'euros a été retenue.

Les redevances et participations d'Enedis

Les montants prévisionnels 2025 sont les suivants :

- La redevance de fonctionnement dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2025, cette redevance est estimée à 1 230 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité réalisés durant l'année pénultième, non aidés du FACE et hors extensions. Pour 2025, cette redevance est estimée à 3,811 millions d'euros TTC, en

prenant en compte une baisse de l'activité de travaux amorcée en 2022 sur la base d'un montant de travaux hors extension non aidés du FACE de 3 M€ (vs 3,31 M€ pour la R2 2024).

- Pour les effacements de réseaux, selon les clauses du contrat de concession, Enedis verse une participation annuelle de 800 000 €. Cette enveloppe est également abondée par un complément de 200 000 € dédié à l'éradication des fils nus en commune urbaine selon les dispositions de conventions sur les années 2022-2024 qui devrait être reconduite en 2025.
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement sur les communes rurales.

La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A1, A2, B, C). Le guide des aides 2025, devrait faire disparaître le taux de modulation individuel et faire évoluer certaines participations.

En 2025, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à 7,3 millions d'euros environ.

La participation des collectivités à la maintenance de l'éclairage public

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. Le guide des aides 2025 devrait prévoir une augmentation des forfaits au point lumineux pour prendre en compte l'inflation et l'augmentation des tarifs des marchés. Le montant de cette participation devrait permettre d'équilibrer le coût de la prestation de maintenance préventive des marchés de maintenance soit une somme de 1,9 millions d'euros en 2025.

La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers, tels que les promoteurs, participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides : pour les extensions collectives, 655 000 € sont inscrits en investissement et 711 000 € en fonctionnement pour les extensions individuelles.

En 2025, cette recette sera réévaluée de plus de 2 millions en investissement et en fonctionnement avec la participation des tiers au financement des diagnostics et la perception des subventions pour le compte des autres membres du programme ACTEE.

La TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2022, prise d'effet du nouveau contrat de concession avec Enedis, la TVA du SDE35 est déclarée et perçue directement auprès du service des impôts des entreprises pour la compétence électricité. Pour cette compétence (mission 2_RES-ELEC), les montants présentés sont HT. Les autres compétences sont comptabilisées en TTC et leurs investissements donnent lieu à la perception du FCTVA.

5 - Structure et évolution des dépenses de personnel

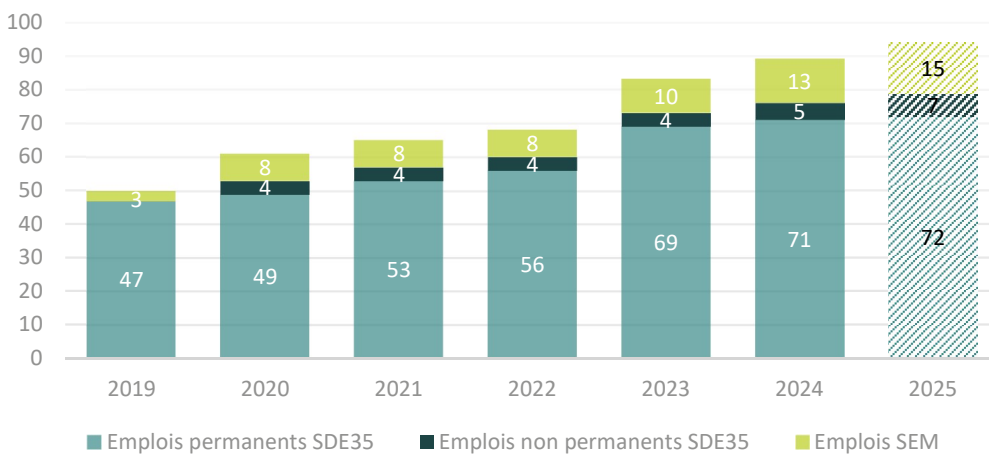
Les agents du SDE35

Au 1^{er} janvier 2025, le SDE35 compte 79 agents dont 4 agents en disponibilité. Sur les 75 agents présents au 1^{er} janvier, 62 agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale, 12 agents sont contractuels et 1 agent est apprenti.

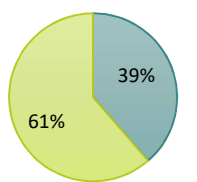
L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2025 correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2024 et ceux prévus en 2025 (délibération de décembre 2024),
- aux évolutions de la rémunération (carrières), du régime indemnitaire et des obligations légales (prime d'inflation, forfait mobilité durable, forfait télétravail...)
- à l'augmentation des cotisations patronales pour la CNRACL et pour le CDG35.

Historique des emplois SDE35 et Energ'iV

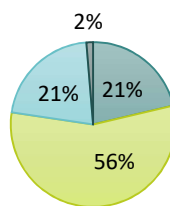


Répartition des agents par sexe au 1/01/2025



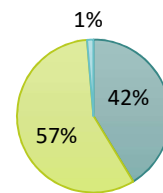
■ Femmes ■ Hommes

Répartition des agents par catégorie au 1/01/2025



■ A ■ B ■ C ■ Apprentie

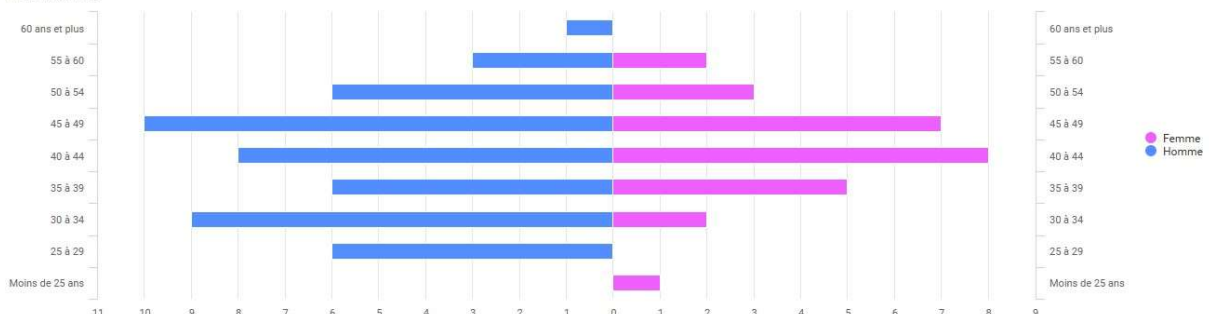
Répartition des agents par filière au 1/01/2025



■ Administrative ■ Technique
 ■ Apprentie

Répartition de l'effectif par genre et par âge, au 01/01/2025

Départements : 20 sur 24 sélectionnés
 Total : 77 Salariés



Budget

La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière au fil du développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s'élevait à 4,2 millions au budget de l'exercice 2024. Il a été consommé à hauteur de 98,7 %.

Il est prévu en 2025 un montant de 4,5 millions d'€ au chapitre 012 – charges de personnel, comprenant les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents.

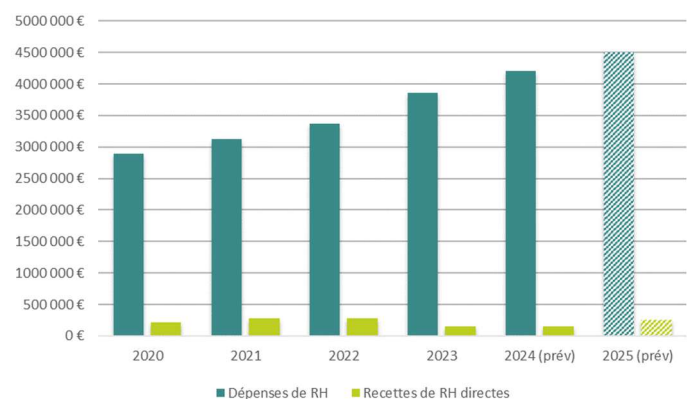
Depuis 2018 et la création de la SEML Energ'iv, les recettes liées au remboursement de certaines charges de personnel ont évolué. Une nouvelle convention est en discussion afin de clarifier la prise en charge par le SDE35 de certaines charges de structures de la SEML (locaux, déplacements, outils informatiques...).

D'autres recettes viennent atténuer les charges de personnel :

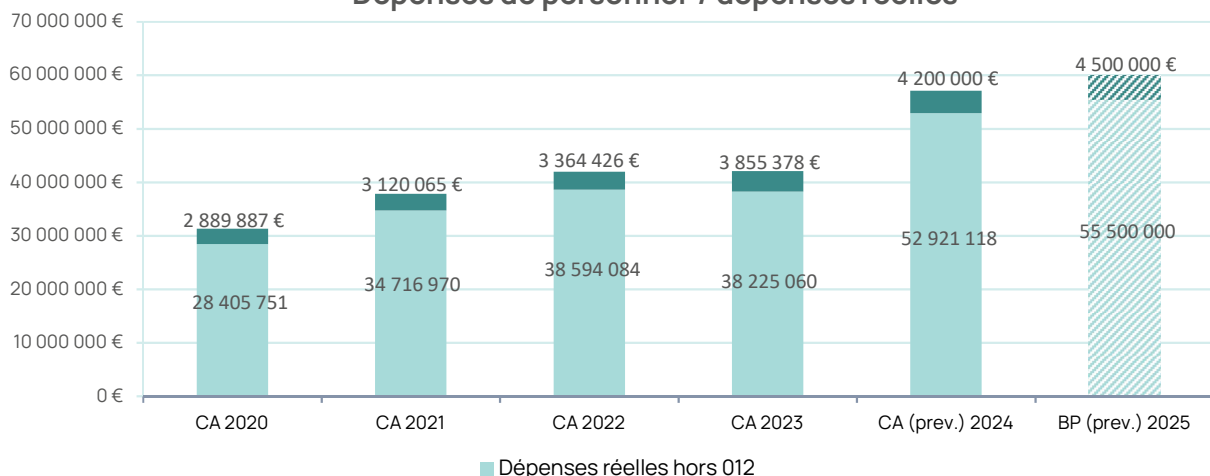
- la participation des membres du groupement d'achat d'énergie au SDE35 pour lui permettre d'assurer la coordination du groupement,
- la prise en charge par les communes de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du service de rénovation énergétique,
- des subventions obtenues auprès d'ACTEE pour les services rénovation et éclairage public.

Les graphiques ci-contre représentent l'évolution des charges de personnel. Ce ratio augmente significativement depuis quelques années en raison de l'accroissement des effectifs, lié au développement du syndicat, et de la stabilisation des dépenses d'investissement. Cependant, cette augmentation s'explique également par l'internalisation de missions auparavant déléguées comme l'achat du matériel d'éclairage public et des postes de transformation.

Dépenses et recettes de personnel



Dépenses de personnel / dépenses réelles



Avantages sociaux

Les agents du SDE35 bénéficient :

- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale de 9,5 € par jour travaillé dont 60 % est pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €),
- d'une participation mensuelle de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C (respectivement 15, 20 et 25 €) et à la couverture santé selon le revenu (15, 20 ou 25 €) depuis le 1^{er} janvier 2024.

Temps de travail

- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures.

Les cycles de travail ont été modifiés par le règlement intérieur approuvé par le comité syndical du 2 décembre 2020. Ce règlement intérieur devrait faire l'objet d'une mise à jour dans le courant de l'année 2025.

Comité social territorial

Le Comité social territorial s'est réuni à 5 reprises en 2024 :

- le 16 janvier et le 18 mars pour valider les choix des modes de gestion pour la compétence réseaux de chaleur et l'évolution du tableau des effectifs,
- le 1^{er} juillet pour valider le tableau des effectifs, élargir les modalités de temps partiel, travailler sur le RIFSEEP et évaluer le télétravail et l'organisation de la structure
- le 4 novembre pour donner un avis sur le plan de formation 2024-2027, le DUERP et le PAPRI Pact.

Handicap

Le SDE35 participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés à travers 3 leviers : contribution au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), le recrutement d'agent et sa commande publique.

	2021	2022	2023	2024
Effectif des agents reconnus TH au SDE35	1	1	3	3
Montant	48 k€	50 k€	122 k€	159 k€
Contribution FIPHFP	8 384 €	8 856 €	0 €	0 €
Prestations ESAT		2 K€	1,6 K€	1,3 K€

Rapport social

Le rapport social unique 2023 a été présenté aux élus à l'occasion du Comité syndical du 11 décembre 2024. Ce rapport rassemble toutes les données relatives aux effectifs, à la gestion des carrières, aux rémunérations, à la santé et sécurité au travail, à la formation, à l'absentéisme et aux conditions de travail.

Nombre de jours moyens d'absence	2021	2022	2023	2024
Statutaire	144	235	528,5	278
Contractuel	47	59,5	43	84,5
Apprenti	0	0	3	5
TOTAL	191	294,5	571,5	362,5
Soit moyenne par agent	3,4	4,9	7,8	4,8

Moyenne fonction publique territoriale en 2023 : 14,7 jours (rapport DGAFP)

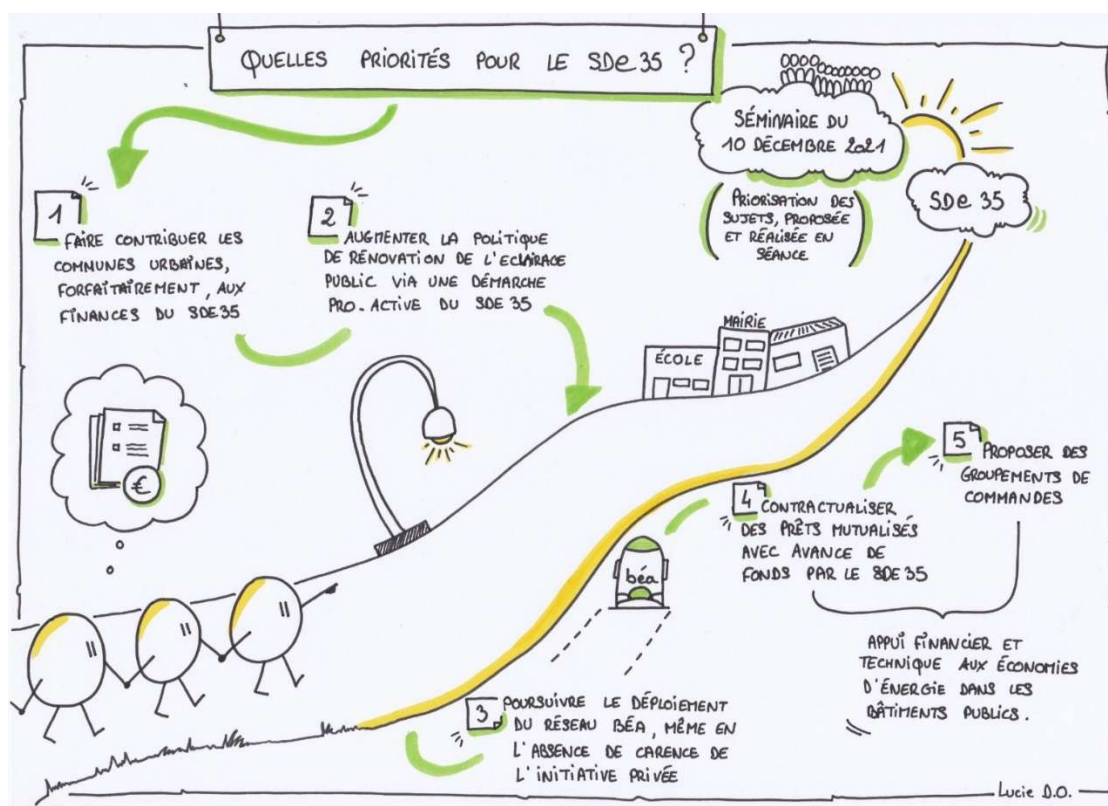
6 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2025

Le projet stratégique du SDE35 est décliné depuis 2018 comme une contribution locale au scénario de transition énergétique de la Bretagne visant la neutralité carbone en 2050 à partir d'un mix énergétique 100 % renouvelable.

Le 10 décembre 2021, à l'occasion d'un séminaire réunissant le comité de direction et les élus du comité syndical, le projet stratégique du syndicat a été réinterrogé. De nouvelles actions étaient envisagées, elles ont été soumises à discussion puis hiérarchisées.

Ainsi, les priorités ont été intégrées au projet stratégique dont les orientations sont présentées dans le présent document.

Les 5 priorités fixées en 2021 ont été mises en œuvre mais elles ont un impact important sur les finances du SDE35. Afin de permettre de permettre leur maintien sans fragiliser les finances à moyen termes pour le SDE35, les orientations 2025 intègre un certain nombre de correctifs importants.



Préparées à partir du travail réalisé par les services du SDE35 au dernier trimestre 2024 pour la prospective financière, des échanges en commissions finances et au sein du Bureau du SDE35, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2025 et les résultats des indicateurs de suivis. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

La mission 7 - Moyens généraux - rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines, les marchés publics et les frais des élus.

Les dépenses et recettes du SDE35 ne pouvant pas être attribuées par mission ont été imputées à la mission 7.

Une mission 8 – Opérations d'ordre, excédents et déficits – rassemble les écritures d'ordre, des écritures comptables sans incidence sur la trésorerie.

Pour rappel, orientations budgétaires par mission en 2024

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	32 300 k€	12 690 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	20 480 k€	20 040 k€
3	Développer les énergies renouvelables	5 730 k€	3 810 k€
4	Développer la relation aux usagers	30 k€	
5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 040 k€	2 840 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	150 k€	22 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	3 150 k€	11 970 k€
Total des écritures réelles		63 880 k€	51 372 k€

Proposition orientations budgétaires par mission pour 2025

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	22 896 k€	17 553 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	26 382 k€	20 306 k€
3	Développer les énergies renouvelables	1 439 k€	456 k€
4	Développer la relation aux usagers	184 k€	
5	Mutualiser les moyens et les expériences	2 014 k€	1 818 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	78 k€	1 311 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	3 719 k€	10 778 k€
Total des écritures réelles		56 712 k€	52 222 k€

L'équilibre entre dépenses et recettes sera réalisé à l'étape du budget primitif 2025 avec l'intégration des reports, la reprise du résultat et d'éventuels emprunts d'équilibre.

Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

Contexte

La sobriété énergétique passe par le changement de comportement, mais aussi par la massification des investissements de rénovation du patrimoine.

Le SDE35, en tant qu'acteur public local des énergies, a un rôle central à jouer dans la prise de conscience et dans l'accompagnement des collectivités. Face à la crise énergétique, réduire les consommations est devenu une urgence majeure pour les collectivités locales.

Le SDE35 accompagne ainsi les 233 collectivités (178 en 2018) qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies : réduction des durées d'éclairage et programmes volontaristes de rénovation. Plus de 80 000 points lumineux sont aujourd'hui gérés par le SDE35.

L'action du SDE35 s'opère également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. Le programme pédagogique lancé en 2019 à destination des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire se poursuit pour répondre aux nombreuses demandes des écoles.

Enfin, le SDE35 intervient pour accompagner et financer des actions de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti communal. Cette mission, réalisée jusqu'à présent dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", a pris en 2023 une nouvelle dimension avec la création du service SERENE. Via ce dispositif, le SDE35 propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation et le financement des travaux énergétiques.

Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail. Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public (éclairage public et bâtiments)

Moyens affectés en €

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Eclairage public	3 971 440	8 515 000	12 486 440	2 623 000	6 839 000	9 462 000
1.2 Sensibiliser	263 710	-	263 710			
1.3 MDE conso	1 590 310	8 450 000	10 040 310	1 609 447	6 481 550	8 090 997
1.4 MDE réseaux	55 890	50 000	105 890			
TOTAL	5 881 350	17 015 000	22 896 350	4 232 447	13 320 550	17 552 997

Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

Actions réalisées en 2024

L'année 2024 a permis de mener un travail de fond essentiel pour l'avenir :

- Mobilisation des équipes pour optimiser l'obtention de subventions Fond Vert 2024
- Mise à jour de la charte de l'éclairage public, et édition des chartes communales, financés par le programme LUM'ACTEE.
- Réalisation d'étude de pollution lumineuse à l'échelle du département d'Ille et Vilaine, via le programme LUM'ACTEE et son prestataire DARK SKY LAB.
- Actualisation des process de réalisation des travaux de rénovation, notamment pour la démarche « ma commune 100 % LED ».

Charte de l'éclairage public et de la biodiversité

Cette nouvelle Charte, a pour but d'aider les collectivités et les aménageurs à prendre en compte tous les aspects liés aux spécificités nouvelles depuis l'avènement des LEDS, tout en précisant les modalités afin de prendre en compte les notions de biodiversité sur chaque opération.

Rénovations globales – Ma commune 100 % Led

Pour donner suite à la signature des 5 premières conventions en 2023, 13 autres conventions ont été co-signées par le SDE35 et une vingtaine d'autres dossiers sont en attente de contractualisation par le SDE35. Face à cet engouement, une revue des process de chiffrages et d'optimisation des pratiques a été mis en œuvre durant le dernier trimestre 2024 afin de permettre de répondre aux attentes des collectivités tout priorisant les investissements sur les équipements en ayant le plus besoin.

Fond vert

Le SDE35 a réalisé ses premières demandes en 2023. Sur les 36 affaires acceptées au titre de cette subvention, 7 ont été soldées en 2024 avec subvention versée, et 11 sont en cours d'achèvement.

Pour 2024, seuls 8 dossiers ont été acceptés, pour la rénovation de :

- 598 points lumineux,
- 47 362 KWh/an économisés,
- 1,43 Millions d'Euros de Travaux
- 210 000€ de subvention octroyée par l'Etat via le Fond Vert

Ambitions 2025

Le dispositif « Ma commune 100% Led » a été mis en place et proposé aux collectivités afin de transformer l'intégralité de leur parc en Led dans un temps réduit grâce à la mise en place d'avance remboursable par le SDE35. Ce dispositif, qui devait faire l'objet d'un temps de test compte tenu de sa complexité et de sa nouveauté, a connu une adhésion très rapide de nombreuses collectivités.

Basé initialement sur les modalités techniques et financières des opérations ponctuelles de rénovation, les sommes à engager ont très vite conduit au dépassement des budgets initialement alloués. Il a donc été décidé de mettre « en pause » toute nouvelle demande de rénovation « Ma commune 100% Led » à compter de septembre 2024, afin de retravailler les modalités et d'appréhender l'impact financier et technique sur les 18 projets déjà contractualisés avec le SDE35.

Suite aux réflexions et études menées et compte-tenu des avancées de la technologie (ampoule LED), l'ambition 2025 se traduit pour le programme « Ma commune 100% LED », par l'élaboration de nouvelles conventions de travaux, permettant la réduction des consommations des collectivités à

minima de 50 %, en panachant les rénovations (installation de lanternes neuves), de retrofit led et de relampage en LED pour les lanternes les plus récentes.

L'intérêt pour ce programme, conduit également le SDE35 à revoir le mode de programmation des travaux de rénovations des installations d'éclairage public. Sur la base des études finalisées en 2024 (Schéma de cohérence d'Ambiance Nocturne et Schéma Directeur d'Aménagement Lumière communal), une programmation pluriannuelle des investissements va être réalisée basée sur 3 critères : l'état de vétusté des équipements, la proximité avec des corridors écologiques et la typologie de voirie sur lequel le point lumineux est installé. Il en résultera une classification des priorités d'investissement par commune, non plus en fonction du seul critère de vétusté, mais incluant également un impact environnemental.

Ces PPI communales, seront communiqués à toutes les collectivités ayant transférées leur compétence, en leur précisant les lieux prioritaires à rénover pour le SDE35, et limitant le portage financier pour les autres interventions souhaitées. Cela conduit également à la fin de la prise en charge financière des opérations d'extension (lotissement / Aménagement / Sportif).

Côté maintenance, avec la technologie des ampoules led, qui est maintenant mature, le SDE35 va proposer des programmes d'actions de rénovation avec ce type de dispositif, afin de permettre de lisser le passage à la lanterne LED dans le temps et réduire les dysfonctionnements en maintenance. De plus dans un souci de faciliter les demandes de réglages d'horloge, le SDE35 proposera aux collectivités d'installer des horloges accessibles à distance permettant d'agir sur l'allumage et l'extinction des armoires en cas d'urgence.

Au-delà de ces évolutions substantielles, le SDE35 va également lancer en 2025 une mission d'évaluation de la compétence éclairage et d'accompagnement stratégique à son évolution. Le but : objectiver les disfonctionnements perçus et donner la parole aux communes pour construire la compétence éclairage de demain. Ce travail sera complété par une nouvelle série d'atelier Eclairage mi 2025.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage	184	190	199	219	229	233
Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35 (dont effacements)	-	113 (43)	112 (55)	178 (48)	213 (40)	185 (29)
Nombre de points lumineux gérés par le SDE35	51 800	60 000	68 000	77 200	80 500	81 742
Nombre de lampadaires vétustes rénovés (y/c projets subventionnés)	-	186	325	825	781	1678
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)	-	-	23 kW	75 kW	71 kW	134 kW
Taux de renouvellement du parc	-	-	0,5 %	1,1 %	0,9 %	2,08 %

Programme 1.2 : Sensibiliser la population

Pour mener cette mission, le SDE35 s'appuie sur des partenariats avec les agences locales de l'énergie pour les actions menées vers élus et grand public, et avec des associations pour le public scolaire.

Partenariat avec les agences locales de l'énergie

Le premier partenariat formalisé par le SDE35 a été avec l'ALEC du Pays de Rennes en 2015, puis avec l'ALEC du Pays de Fougères en 2020, et enfin avec la toute nouvelle ALEC du Pays des Vallons de Vilaine en 2023. Roche aux Fées Communauté, n'ayant pas d'ALEC sur son territoire, conventionne avec le SDE35 depuis 2023 pour mener ce même type d'interventions à destination des collectivités.

Bilan 2024

De nombreuses réunions ont été organisées par les ALEC en 2024 pour sensibiliser les élus aux enjeux de transition énergétique autour des thématiques de rénovation énergétique des bâtiments, d'autoconsommation collective et de développement des énergies renouvelables. Des journées à destination du grand public ont également été proposées sur plusieurs communes du département afin de développer et aider à l'émergence de projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne. Enfin, les équipes des ALEC ont participé au travail d'identification des potentiels MWh solaire/bois/géo pour étudier la faisabilité de réalisation d'un contrat d'objectif territorial/chauffage renouvelable sur les territoires non encore couverts.

Perspectives 2025

Les actions de sensibilisation se poursuivront en 2025 avec des programmes d'actions portés par chaque partenaire qui permettront de développer des actions de promotion de l'énergie renouvelable citoyenne, notamment dans des communes abritant des projets accompagnés par Energ'iv, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des actions d'animations envers le grand public.

Le programme pédagogique pour le public scolaire

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires depuis 2019. Ce programme dédié s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et comprend 4 thématiques, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptation aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Les mobilités bas carbone de demain
- Les énergies renouvelables

Les animations extra-scolaires comprennent une séance de 2 heures avec une approche plus ludique.

Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées en énergie, dans le cadre d'un marché passé par le SDE35. Il est organisé en lots géographiques ce qui permet à chaque association de se positionner sur un secteur précis et de mieux répartir les animations sur le département. Le programme est accompagné de supports de communication réalisés par le SDE35.

Perspectives année scolaire 2024/25

En 2024/25 les formations à destination des enseignants se poursuivront avec 2 sessions programmées en janvier et février. En parallèle, les mallettes pédagogiques avec du matériel pour réaliser des expériences scientifiques avec les élèves continuent de circuler dans chaque circonscription. Un bilan de leur utilisation sera réalisé au cours de l'année scolaire.

Indicateurs

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en milieu	190 séances d'animation dans 45 classes	352 séances d'animation dans 62 classes et 21	500 séances d'animation dans 120 classes et 21	600 séances d'animation dans 148 classes et 10	500 séances d'animation dans 108

scolaire ou périscolaire	et 10 centres de loisirs	centres de loisirs	centres de loisirs	centres de loisirs	centres de loisirs	classes et 10 CLSH
Nombre de petits-déjeuners techniques	1 + 9 formations en ligne	2	4	5	7	
Nombre d'évènements Grand Public avec participation du SDE35	3	8	10	15	17	
Nombre de participants	1500 enfants 50 élus Grand défi énergie et eau : 14 communes, 144 familles, 27 équipements publics, 20 commerces	2324 enfants 80 personnes Grand défi énergie et eau : 15 communes, 100 familles	2324 enfants 80 personnes Grand défi énergie et eau : 15 communes, 100 familles	3 000 enfants Evolution du Grand défi vers webinaires de sensibilisation aux éco-gestes	2750 enfants sensibilisés dans les écoles, 350 personnes ont participé aux petits dej techniques	

Programme 1.3: Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Le SDE35 collecte les CEE sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Le taux a évolué à la baisse durant l'année 2021 puis est reparti à la hausse depuis le dernier trimestre 2022 suite à l'annonce de la révision des objectifs pour 2023-2025.

Dans le cadre du programme SERENE, le SDE35 collecte et dépose les CEE des opérations accompagnées. L'objectif de cette collecte est double : participer à l'équilibre financier du programme et mobiliser une recette qui n'était peu voire pas collectée par les collectivités lors des opérations de rénovation énergétique. En 2024, via la plateforme mutualisée portée par la Région Bretagne, un premier dépôt a été réalisé en octobre pour un montant de 3,1 GWh cumac liée à la première opération ayant finalisé ses travaux. La valorisation (estimé à plus de 21 000€) sera réalisée une fois le versement des CEE sur le compte du SDE35, en 2025.

Plate-forme de gestion des données énergétiques

En 2024, dans le cadre du groupement de commande énergie, le SDE35 a poursuivi la mise en place de sa solution logicielle permettant aux membres d'accéder à l'ensemble des données de consommation et de facturation des différents fournisseurs. L'outil est mis à disposition des Conseillers en Energie Partagés (CEP). Son ouverture aux membres a démarré fin 2022 et la consolidation des données s'est poursuivi en 2024. Cet outil permet également d'effectuer le suivi des courbes de charge et le contrôle de factures. Son utilisation et la formation des membres se poursuivra en 2025 et une consultation sera lancée pour son remplacement en 2026.

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Depuis 2020, et grâce au dispositif ACTEE, le SDE35 accompagne les collectivités dans divers diagnostics pour les aider à définir leurs programmes de travaux de rénovation.

Face à la crise énergétique, le SDE35 a décidé d'aller plus loin et a mis en place en 2023 un nouveau service d'accompagnement des collectivités à la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti : SERENE 35 (SErvice de RENovation eNERgétique).

Son but : massifier les travaux de rénovation énergétique en levant certains freins et notamment :

- le manque de temps pour mener des actions ponctuelles de rénovation,
- le manque de connaissances techniques et financières,
- le manque de moyens financiers

ACTEE : un appui technique et financier pour mener les études préalables

L'accompagnement des collectivités a été poursuivi en 2024 via la finalisation du programme ACTEE2 et les candidatures aux différentes saisons du programme ACTEE+ avec le partenariat des structures CEP du département. Le soutien du SDE35 portait notamment sur les actions suivantes :

Thématiques	Contenu de l'accompagnement	Objectifs
Audit énergétique bâtiment	Réalisation d'un audit intégrant un diagnostic, une simulation thermodynamique, une évaluation du confort d'été et le potentiel d'énergies renouvelables	Visualiser l'état et cibler les travaux nécessaires pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment
Diagnostic CVC	Réalisation d'un audit dédié aux équipements de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)	Vise à accompagner des collectivités dans des projets de remplacements des équipements ou de changement de type d'énergie
Schéma Directeur Bâtiment	Mise en place d'un état des lieux complet du patrimoine bâti multi techniques (réglementaire, technique, financier et usages)	Obtenir une vision globale à l'instant T de l'intégralité de son patrimoine afin de définir un Plan Pluriannuel d'Investissement
Mise en place de capteurs communicants	Installation de capteurs de télésuivi (température, électricité, eau, ...) et remontée des informations sur une plateforme	Suivre de manière dynamique le fonctionnement d'un bâtiment et réaliser des optimisations

En 2024, le SDE35 a renforcé son accompagnement des collectivités avec le lancement de deux accords-cadres pour la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics CVC. La but : faciliter les consultations et garantir la qualité des rendus.

La fin d'année a été également été marqué par la clôture du programme ACTEE 2 engagé depuis 2021 et dont le SDE35 était le coordinateur. Ce dossier a permis de finaliser la collecte de **3 521 144€** de subvention dont **90 %** ont été reversé directement aux communes du département.

Le SDE35 poursuivra en 2025 la mobilisation des financements ACTEE+ avec un dépôt de dossier tous les 6 mois. Il renforcera son appui sur les schémas directeurs Bâtiment et les capteurs communicants.

Le service SERENE35 : un appui technique et financier pour réaliser les travaux

Lors du Comité du 19 octobre 2022, le Comité a approuvé la création d'un service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il comprend l'accompagnement suivant :

- Un accompagnement technique avec la possibilité pour le SDE35 d'intervenir soit sous maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD : le syndicat agit au nom de la collectivité) soit en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO : le syndicat agit comme conseil sur les travaux auprès la collectivité)
- Un accompagnement financier comprenant la recherche de subventions et le financement du reste à charge par portage de l'emprunt par le SDE35 assorti d'un remboursement différé des annuités par la commune après la mise en service des travaux

Le service doit être autant que possible à la carte afin de s'adapter aux moyens dont disposent les communes, soit en interne soit par le biais du service CEP. La mutualisation des travaux de rénovation doit permettre quant à elle de disposer de compétences « suivi de travaux » mutualisées et de faciliter le passage à l'acte sur des travaux n'ayant qu'un intérêt énergétique.

L'année 2024 a été consacrée au conventionnement des premières opérations, le lancement des premières consultations des marchés associés, et la mise en place des différents process interne.

L'année 2025 doit permettre de consolider l'organisation interne avec notamment l'intégration des données dans les outils internes du SDE35 (GAIOS), affiner les modalités d'éligibilité des travaux accompagnés, réaliser les travaux premières opérations en Maîtrise d'Ouvrage Délégué.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de CEE EP collectés	10,6 GWh cumac	-	25,56 GWh cumac	8,90 GWh cumac	3,80 GWh cumac	1,3 GWh cumac
Valeurs de la vente des CEE EP	-	87 750 €	167 435 €	63 003 €	33 672 €	10 113 €
Audits énergétiques			30	9	15	69**
Diagnostic CVC						7
Capteurs Communicants*				12	30	0
Schéma Directeur Bâtiment*				2	1	0
Conventionnement SERENE					4	8

* Parmi ces 12 collectivités, 7 collectivités sont déjà équipées des capteurs communicants.

** Porté directement par l'accord cadre du SDE35

Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

Le pôle programmation du SDE35 étudie la possibilité de MDE (Maîtrise de la Demande en Electricité) pour tous les dossiers de réclamations clients relatifs à la qualité de tension sur le réseau (sur ou sous-tension).

Ce sujet a été intégré en 2022 au sein de la convention « transition énergétique » du nouveau contrat de concession avec ENEDIS afin d'en généraliser son usage et de faire un bilan annuel des actions menées par chacun des maîtres d'ouvrage : le concessionnaire et le SDE35.

Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

Pendant des années, le réseau électrique a évolué au même rythme que l'augmentation de la consommation. Ceci n'est plus le cas : c'est aujourd'hui l'évolution du mix de production qui constitue le principal indicateur des évolutions du réseau. Le SDE35 accompagne en particulier activement le déploiement de nouvelles installations de productions électriques renouvelables sur le département en adaptant le réseau électrique en zone rurale lorsque cela est nécessaire (extension, renforcement du réseau existant, création de postes de transformation HTA/BT), afin de permettre l'injection au réseau de ces nouvelles productions.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz ou hydrogène s'est poursuivie en 2024 avec notamment le lancement d'un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement d'IRVE en complément d'un nouveau plan de déploiement sous maîtrise d'ouvrage SDE35 afin de répondre aux objectifs d'équipement du département attendus dans le cadre du SDIRVE.

Le SDE35, poursuivra son engagement de façon concrète en 2025 sur la mobilité électrique avec un nouveau plan de déploiement d'infrastructures et un second AMI.

Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Contribuer à la stratégie des intercommunalités en matière de mobilités bas carbone,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à terme les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

Moyens dédiés en €

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Electricité	972 780	23 410 000	24 382 780	5 038 000	14 217 500	19 255 500
2.2 Réseau Gaz	74 780	-	74 780	-	-	-
2.3 Mobilité électrique	1 257 550	640 000	1 897 550	795 000	256 000	1 051 000
2.4 Mobilité gaz	26 530	-	26 530	-	-	-
2.5 Mobilité hydrogène	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 331 640	24 050 000	26 381 640	5 833 000	14 473 500	20 306 500

Programme 2.1: Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprenait, en 2022, 12 193 km de réseaux HTA (moyenne tension), 14 664 km de réseaux BT (basse tension) et 16 761 postes de transformation. Au sein de ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. Depuis 2012, 1 858 km de réseau fil nu ont été déposés. En 2024, le réseau de fil nu BT représente encore 10,7 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme en zone rurale pour le volet alimentation électrique.

Les opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat sont contrôlées annuellement dans le cadre du contrôle technique des ouvrages, régi par l'article L332-30 du code de l'Energie. Cette prestation, confiée à l'entreprise Atlantic Ingénierie depuis 2023, est suivie par le pôle concessions.

Bilan 2024

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'effacement des réseaux

En mai 2021, le syndicat a sollicité les communes du département pour recueillir les projets d'effacements de réseaux sur la période 2023-2028 et mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Des réunions de présentation de la démarche ont également eut lieu lors de réunions de bureaux communautaires, conférences des Maires et Rencontres de l'énergie.

Cet outil de programmation répond à une logique de pilotage : programmer pour planifier les travaux, dans le temps et par phase. La commune se positionne sur une estimation financière des coûts et aides disponibles par le SDE35, au regard de sa capacité financière et de ses choix d'investissement.

Chaque année, le SDE35 sollicite les communes afin de mettre à jour le PPI de l'année n+2. Ce programme de l'année n+2 est alors arbitré et validé par les élus du Syndicat chaque fin d'année. Les programmes 2024 et 2025 validés d'effacements de réseaux prévoient respectivement la réalisation de 117 et 78 opérations.

Perspectives 2025

Poursuite travail programme intempéries 2024-2025

Les ouvrages de distribution d'électricité breilliens ont fortement été touchés par la tempête CIARAN, observée dans la nuit du 1^{er} au jeudi 2 novembre 2023. Des vents d'une ampleur exceptionnelle ont été relevés sur une bande Nord-Ouest du département : de 150 à 170 km/h sur la côte, 130 km dans l'arrière-pays côtier et de 100 à 120 km/h sur le reste de l'Ille-et-Vilaine.

Les dégâts ont été en majorité causés par le déplacement d'objets extérieurs : chutes d'arbres pour 85% des sinistres. L'ensemble du territoire est concerné ; il n'y a pas eu de couloirs localisés comme c'est souvent le cas lors des épisodes venteux. 78 000 usagers d'Ille-et-Vilaine avaient subi des coupures le jeudi 2 novembre à 7h.

Afin d'aider les départements bretons, le Ministère de la Transition Energétique, a mis en place des fonds FACE spécifiques, appelés « FACE intempéries » en 2024 et 2025. Le SDE35 a ainsi recensé, avec le gestionnaire de réseaux, les chantiers prioritaires pour la reconstruction en Ille et Vilaine. Ceux-ci sont actuellement en étude et en travaux et se poursuivront sur toute l'année 2025.

Programmation des opérations et accélération des paiements (FACE)

Des évolutions réglementaires sont actuellement à l'étude par le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté Industrielle et Numérique en matière de subventions. Elles visent à modifier le délai maximal qu'ont les AODE pour demander le solde des subventions FACE, en le faisant passer de 3 à 2 ans.

Cette évolution est structurante pour les finances du syndicat et l'organisation des services. En effet, les travaux menés sur le réseau électrique sont, pour certaines typologies, des opérations longues (plus d'un an pour les études et travaux d'effacements de réseaux par exemple).

Afin de répondre au mieux à ces évolutions, le SDE35 a mis en place :

- Une programmation pluriannuelle des opérations les plus longues (effacements de réseaux et sécurisations) afin d'anticiper la constitution des programmes FACE
- Une organisation visant à réduire les délais de réalisation des dossiers ainsi que des délais de facturation.

Favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs dans les travaux de réseaux

Chaque année en France, la construction et l'entretien des routes nécessitent environ 200 millions de tonnes de granulats naturels. Dans le même temps, des quantités importantes de déchets minéraux sont générées par le secteur du BTP et de l'industrie, et constituent, potentiellement, un moyen de préserver les ressources naturelles en offrant un gisement intéressant pour l'élaboration de matériaux alternatifs.

Le SDE35 va initier une démarche visant à favoriser le recyclage des matériaux de déconstruction du BTP dans les tranchées de nos travaux de réseaux. Plusieurs chantiers tests seront réalisés par le SDE35 en 2025 sur le territoire Breillien. Le recours à des matériaux alternatifs ne pouvant se limiter à la seule vérification de leurs caractéristiques mécaniques et géotechniques, le SDE35 s'appuiera, dans ses expérimentations, sur la méthodologie établie par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie permettant d'évaluer les caractéristiques environnementales de ces matériaux.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'avant-projets sommaires réalisés	942	685	648	893	953
Nombre d'études détaillées réalisées	717	838	743	846	587
Nombre de travaux réalisés sur le réseau concédé	942	607	583	689	666
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	12%	11,55%	10,48%	9,27%	Non connu
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 496	1 755	1 537	412	344

Nombre d'opérations de travaux contrôlés in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	20	40	43	40	30
---	----	----	----	----	----

Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Depuis 2017, le SDE35 a été sollicité par plusieurs territoires afin d'étudier la possibilité de créer des réseaux de gaz naturel sur leur territoire.

Les travaux pour la desserte en gaz de Saint-Germain-en-Coglès sont achevés et la commune est desservie depuis novembre 2023

Le traité de concession avec Amanlis a été signé le 26 septembre 2023. Les travaux, dépendant du planning d'aménagement de la ZAC, ont été réalisés mi 2024, pour une mise en gaz qui sera effective à l'arrivée des futurs consommateurs.

Les autres projets n'ont pas connu d'avancées significatives.

Par ailleurs, dans le cadre des futurs projets de méthanisation, il est proposé aux communes non desservies en gaz, et traversées par les canalisations d'injection de biométhane sur le réseau de distribution, un transfert de la compétence gaz. Les communes de La Noé Blanche et Pléchâtel ont ainsi transféré leur compétence début 2024.

Le SDE35 continuera d'accompagner les territoires sur les opportunités de nouvelles dessertes, mais il n'est pas prévu, à date, le lancement de consultation pour une nouvelle concession.

Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

Plan de déploiement 2023 - 2024

Les travaux d'installation de bornes prévus au plan de déploiement se sont poursuivis en 2024. Plusieurs modèles de bornes sont désormais déployés afin de répondre à la diversité des usages :

- Des bornes dites « en grappe », dans les aires de covoiturage et de stationnement longue-durée. Le principe est de déployer une borne « mère » (22 kW) et de rajouter au fur et à mesure de l'évolution du besoin, des bornes « filles » de 7,4 kW. Ce principe permet de pré-équiper les zones de recharge pour ne pas avoir à refaire des travaux dans un deuxième temps. Ces bornes sont bien adaptées en association avec des ombrières photovoltaïques. 4 projets ont été mis en service début 2024 sur les sites de : Noyal-sur-Vilaine ; Saint-Aubin-du-Cormier ; Montreuil-sur-Ille ; Hédé-Bazouges.
- Des bornes normales-accélérées (entre 7,4 et 24 kW) sur des zones de stationnement de moyenne-longue durée. Ces stations ont vocation à accueillir des usagers des centres-bourgs, avec un temps de recharge de l'ordre d'1h30 leur permettant de pouvoir se rendre dans les commerces et activités de la commune. Près de 30 nouvelles stations sont en cours de déploiement et 20 stations doivent venir finaliser le maillage du territoire en 2025.
- Des bornes ultra-rapides, le long des axes de communication, afin de répondre aux besoins de transit. Le 1^{er} projet de ce type, situé sur l'aire de dépose-minute du Terminus de la ligne B du Métro de Rennes à Saint-Jacques Gaité sera complété de trois autres stations en cours de déploiement (Grand-Fougeray, Bédée, Roz-Landrieux)

Accompagnement de la Ville de Dinard sur le parking NEWQUAY

Le SDE35 a été sollicité en 2024 pour la réalisation d'un projet de pose, exploitation et maintenance de vingt-et-une IRVE, allant de 7kW à 22kW, dans le parking NEWQUAY, en cours d'aménagement.

La sélection de l'entreprise et les études ont été réalisées durant le premier semestre 2024 et la livraison, pose et paramétrages des IRVE ont été réalisée au deuxième semestre. L'ouverture au public sera réalisée à la livraison du Parking Newquay, prévue pour le premier trimestre 2025.

Suivi-évaluation du Schéma de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE)

En tant qu'acteur public compétent pour les IRVE et par soucis de coordination à l'échelle départementale, le SDE35 établit, conformément à la Loi LOM, le schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce document est un outil de concertation et de prospective permettant de déterminer un besoin en équipements à l'échelle d'un territoire à l'horizon de 5 à 10 ans et il prévoit un suivi-évaluation annuel.

L'année 2024 a permis de réaliser le premier suivi-évaluation du SDIRVE. Il a montré que le nombre d'immatriculations est au-dessus des prévisions et que les IRVE ultra-rapides se développent plus rapidement que prévu, au détriment des charges à destination.

Création d'un groupement de propriétaires et lancement du premier appel à projet IRVE

Parallèlement au travail mené sur le SDIRVE, le SDE35 a mené en 2024 la constitution du premier groupement de propriétaires fonciers de France visant la mobilité électrique. Ce groupement a pour vocation de mettre à disposition des fonciers des membres du SDE35, auprès d'opérateurs privés afin que ces derniers proposent une offre d'IRVE sur ces fonciers tout en reversant des redevances aux membres.

Le premier Appel à Manifestation d'Intérêt a été notifié par le Bureau Syndical du 10 décembre 2024, avec une offre proposant plus de 182 Points de Charges (PDC), répartis sur les 57 sites proposés par nos 36 membres.

Le SDE35 perçoit une rémunération au titre de la gestion et de la coordination de la procédure et du reversement des redevances tout au long du projet (12 ans de conventionnement).

L'objectif est de pouvoir relancer un second AML en 2025.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	20 (24 425 charges au total)	15 (18 969 charges au total)	28 (34 766 charges au total)	45 (65 000 charges au total)	32 (47 516 charges au total)	43 (64 375 charges au total)
Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)	1716	990	1 366	2 255	3 135	3253
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	328 417 kWh	298 695 kWh	543 253 kWh	1 394 068 kWh	1 021 413 kWh	1 399 192 kWh

Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

Depuis 2019, à l'exception des études de faisabilité menées avec les EPCI, les actions relatives à la mobilité Gaz sont portées par Energ'iv via l'une de ses filiales : BMGNV35.

Depuis 2022, marquée par la crise de l'énergie, les stations ont connu une belle progression en 2023 et 2024. Les stations métropolitaines avitaillant les DSP rennaises de transport et de collecte d'ordures assurent un service dont la qualité est reconnue localement. Les volumes distribués permettent de compenser les stations « de transit » comme Bédée ou Miniac-Morvan qui peinent à séduire les transporteurs de marchandises. En 2025, le service de collecte d'ordures de Rennes

métropole sera majoritairement effectué en motorisation « diesel de coïza » au lieu du GNV, ce qui impactera à la baisse la performance des stations de Chartres et Montgermont.

Afin de stabiliser l'activité, des relais de croissance sont à trouver chez les transporteurs de marchandises qui sont finalement peu incités à changer leurs habitudes. Les « chargeurs », commanditaires des flux, comme La Poste, Carrefour, Leroy Merlin, etc. sont les moteurs de la transition en demandant aux transporteurs de décarboner, mais ne sont pas toujours prêts à financer le surcoût de la transition. En effet, le bioGNV reste légèrement plus cher que le diesel fossile ou d'origine végétale. Afin de donner de la visibilité à ses clients et se différencier de ses concurrents, BMGNV 35, en association avec son homologue costarmoricain, propose de fixer le prix du biogaz d'une année sur l'autre. Cette option permet à l'utilisateur de bâtir un budget annuel en évitant les surprises liées aux fluctuations d'un marché capricieux.

La réglementation européenne reste également un facteur d'incertitude pour la filière qui voit se profiler l'exclusion de la vente des moteurs thermiques en 2040. BMGNV se mobilise aux côtés de la FNCCR, France Mobilité Biogaz, GRDF et GRT Gaz pour exercer un lobby positif sur les élus locaux et européens. Le 27 septembre 2024, BMGNV 35 a organisé une réunion d'information à Rennes à destination des parlementaires nationaux et européens

Perspectives 2025

L'extension de l'offre de prix fixe sur l'ensemble de la Bretagne, la consolidation de la clientèle transporteurs de marchandise par de la prospection active, le développement potentiel d'une station sur Fougères pour des besoins de transports Intercités et l'étude d'une opportunité sur l'axe Rennes/Nantes sont les principaux axes de travail pour 2025.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2021	2022	2023	2024
Nombre de stations GNV en étude	2	0	0	2
Nombre de stations GNV en travaux	2	2	0	0
Nombre de stations GNV en service	2	4	6	6
Nombre de client abonnés au service	4	20	40	70
Quantité de GNV délivrée sur les stations	65 t.	317 t.	1 878 t	3 040 t
Part de bio-GNV délivrée sur les stations	98 %	87 %	54 %	58 %

Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

Le SDE35 a accompagné quatre initiatives autour de la mobilité hydrogène :

1. Une étude menée par Roche aux Fées Communauté (RAFCO) autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement de véhicules à court ou moyen terme et trains hydrogène sur la ligne Rennes-Châteaubriant à moyen ou long terme,
2. Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais,
3. Le projet H2X, devenu MHOOVE, sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
4. Une station multi-énergie en lien avec les services de transports et de collecte de ordures ménagères de Saint Malo Agglomération.

Le projet avec Eau du Bassin Rennais été abandonné faute de modèle économique satisfaisant.

Le projet MHOOVE et celui avec RAFCO ont été mis en sommeil en attendant la mise au point d'un modèle économique satisfaisant, mais ils peuvent être réactivés à tout moment.

Le projet sur Saint-Malo, porté par Energ'iv, a fait l'objet d'avancées significatives en 2023, en rejoignant le consortium « Armor Hydrogène » initié par Saint-Brieuc Agglomération, la CCI, Valorem et le SDE22, puis en 2024 en étant lauréat de la candidature commune à l'appel à projets de l'ADEME. Au vu des subventions obtenues de la Région Bretagne, une décision d'investissement devra être réalisée en 2025 en collaboration avec Saint-Malo Agglomération.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de stations H2 en étude	-	1	3	3	1	
Nombre de stations H2 en travaux	-	-	-	-	-	
Nombre de stations H2 en service			-	-	-	

Programme 2.6 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart Grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ».

Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouët, de Melesse et de l'autoconsommation photovoltaïque sur le métro de Rennes.

Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

Contexte

L'une des causes de la crise énergétique réside dans le manque de capacités de production en France, et plus particulièrement en Bretagne. Il est donc essentiel de rattraper le retard pris par l'Ille et Vilaine pour assurer la production de tout ou partie de ses besoins énergétiques, autant en électricité qu'en gaz ou en chaleur renouvelable.

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'iV. En 2024, au côté de la Banque des territoires, actionnaire historique, et de 4 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Epargne, Banque Populaire de l'Ouest et Crédit Agricole) ils ont procédé à une augmentation de capitalisation portant à plus de 21M€ son capital social.

Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité bas carbone de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Energ'iV	108 810	1 150 000	1 258 810	300 000	-	300 000
3.2 Achat énergie ren.	-	-	-	500	-	500
3.3 Projet ENR	2 000	-	2 000	80 000	-	80 000
3.4 Autoconsommation	57 960	-	57 960	-	-	-
3.5 Réseaux chaleur	119 940	-	119 940	75 000	-	7 5000
TOTAL	288 710	1 150 000	1 438 710	455 500	-	455 500

Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

Actions réalisées en 2024

En 2024, Energ'iv a établi son Plan Moyen Terme (PMT) 2024-2028 et procédé à une augmentation de capital, portant ainsi son capital social à plus de 21 M€.

On peut retenir trois chiffres importants :

- Une production électrique en 2024 de 26 GWh, en 100 % photovoltaïque pour le moment,
- Une production de biogaz en 2024 de 78 GWh, produits par l'exploitation de deux unités agricoles collectives de méthanisation (65,5 GWh par Enerfées + 12,5 GWh par Maen Roch)
- La vente de 3 000 tonnes de GNC-BioGNC sur le réseau BMGNV35, représentant 44,4 GWh et environ 10 000 000 km parcourus par des camions et des bus,
- 40 millions d'euros investis à ce jour en Ille et Vilaine par Energ'iv et ses filiales, pour 8 millions d'euros de fonds propres investis, et 196 millions d'euros supplémentaires votés, restant à déployer d'ici à 2028.

Energ'iv dispose à fin 2024 d'un portefeuille de projets solaires en développement d'environ 52 MWc organisé en 4 activités : « PV toiture » / « PV ombrière » / « projet multi-mégawatt » / « projets expérimentaux ».

Projets 2025

Energ'iv continuera en 2025 sa politique de prises de participation dans des projets de centrales solaires au sol, unité de méthanisation et de parcs éoliens en collaboration étroite avec les communes concernées.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Energie électrique produite en Ille-et-Vilaine	654 Gwh (2019)	718 GWh (2020)	678 GWh (2021)	745 GWh (2022)	Données non disponibles à date
Prises de participation dans des filiales votées (en nb)	4	7	4	4 Total : 28	Données non disponibles à date
Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées (toiture et ombrière)	70	80	35	45	Données non disponibles à date
Puissance photovoltaïque en développement (MWc)	46 MWc	48 MWc	43 MWc	52 MWc	Données non disponibles à date
Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures / ombrières en service	0	7	10	17	Données non disponibles à date
Nombre de centrales photovoltaïques au sol en service	0	2	2	2	Données non disponibles à date
Production EnR électrique d'Energ'iv et ses filiales	-	7,5 GWh	24 GWh	26 GWh	Données non disponibles à date
Puissance globale électrique installée (MWc) par Energ'iv et ses filiales	0,014	20,6 MWc	23,7 MWc	25 MWc	Données non disponibles à date
Production bioGaz d'Energ'iv et ses filiales	-	-	-	78 GWh	Données non disponibles à date
Investissements totaux générés par Energ'iv et ses filiales				40M€	Données non disponibles à date

Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupes

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) afin de disposer d'une expertise mutualisée pour mener ces achats complexes.

A chaque consultation, un lot est dédié à la fourniture d'électricité 100 % renouvelable à haute valeur environnementale (électricité produite en propre par le fournisseur ou achetée de gré à gré). La consultation menée en 2022 pour 19 collectivités a dû être rendue infructueuse du fait de prix extrêmement élevés, dans un contexte de crise énergétique. Les sites ont été basculés sur le marché "classique" (programme 5.1), avec l'option 100% garanties d'origine énergie renouvelable pour la période 2023-2025.

En 2024, le marché principal ne permettant plus d'ajouter de nouveaux sites, trois petits marchés subséquents complémentaires d'électricité à haute valeur environnementale ont été lancés pour assurer la fourniture des points de livraison à mettre en service en 2024 et 2025.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre 100% EnR	13	13	12	19	38
Nombre de sites approvisionnés	9 sites éclairage 44 bâtiments ou autres 103 bornes	9 sites éclairage 40 bâtiments ou autres 103 bornes	9 sites éclairage 43 bâtiments 120 bornes	0	10 sites éclairage 93 bâtiments ou autre 4 bornes
Consommations du groupement	1,45 GWh	1,33 GWh	1,35 GWh	0	<i>Non disponible</i>

Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Les Générateurs

En 2022, le SDE35 a renforcé son accompagnement auprès des territoires pour le développement des énergies renouvelables par la mise en place du nouveau réseau "les générateurs" soutenu par l'ADEME et la Région Bretagne. A travers ce réseau, un conseiller en énergies renouvelables, porte les missions d'appui, d'animation et de conseil permettant de renforcer l'ingénierie territoriale des collectivités en matière d'énergies renouvelables via une information de premier niveau pour le montage de projet d'EnR. Il apporte notamment une expertise technique, administrative et financière pour les territoires souhaitant soutenir ou développer des projets d'énergies renouvelables.

Après 3 ans, le bilan du programme est positif avec près d'une centaine de communes en contact. Voici quelques éléments de synthèse à retenir :

- Le réseau et l'accompagnement est bien identifié par les collectivités
- Dynamiques variables suivant les territoires
- Certaines zones nécessitent d'être plus sollicitées
- Relations étroites établies avec les EPCI
- Une activité soutenue sur la filière éolienne avec des communes engagées
- Un développement du photovoltaïque passant principalement par les ombrières sur parkings

EOLIEN		2022	2023	2024
Déploiement charte		0	3	1
Visite de parc		1	1	1
Projets	En contact	4	3	7
	En émergence	1	7	6
	En développement	0	1	2
TOTAL		5	11	15

SOLAIRE		2022	2023	2024
Déploiement charte		0	1	0
Visite de parc		0	0	1
Projets	En contact	4	7	9
	En émergence	0	11	18
	En développement	0	3	7
	En suivi	1	4	7
TOTAL		5	25	41
Projets en émergence et/ou développement	En toiture	0	1	2
	En ombrière	3	23	33
	Au sol (petite taille)	2	0	5
	Au sol (grande taille)	0	1	1
TOTAL		5	25	41

La réussite des Générateurs à l'échelle nationale a conduit la DGEC et l'ADEME à reconduire pour trois nouvelles années le programme à compter de 2025. Une nouvelle candidature régionale coordonnée par le PEBreizh et Breizh ALEC a été réalisée.

La charte méthanisation durable du SDE35 et l'étude biogaz

Depuis juillet 2022, le SDE35 dispose d'une charte de la méthanisation durable, cadre de développement alliant durabilité du mix énergétique et durabilité de l'agriculture. Elle sert de document de référence au SDE35 et à Energ'iv mais chaque territoire peut se l'approprier.

En 2024, et pour le compte des membres du Contrat de Coopération Métropolitain signé entre 16 intercommunalités d'Ille et Vilaine, dont Rennes Métropole, Dinan Agglomération et l'Etat, le SDE35 a réalisé une étude de « définition d'un schéma opérationnel de développement du bio-gaz en Ille-et-Vilaine par valorisation des gisements méthanisables ». Cette étude a fait l'objet de nombreux temps d'échanges avec les EPCI en 2024 et sera clôturée en 2025. Elle a permis l'émergence de nouvelles initiatives collectives potentiellement accompagnées par Energ'iv.

La charte de l'agrivoltaïsme durable du SDE35

L'agrivoltaïsme est une filière émergente en France et des premiers projets sont en cours de développement dans le département d'Ille-et-Vilaine.

L'article 54 de la loi « APER » du 10 mars 2023 a permis de définir réglementairement les installations agrivoltaïques, et a récemment été complété par un décret du 8 avril 2024 ainsi qu'un arrêté du 5 juillet 2024. A ce jour, ce corpus réglementaire a apporté de nombreuses précisions mais il ne permet pas de répondre à toutes les questions émanant des élus locaux et citoyens.

Le SDE35 a proposé en 2024 un stage d'ingénieur afin de s'emparer rapidement du sujet de produire une charte locale de l'agrivoltaïsme

L'objectif est d'outiller les élus du département face à cette nouvelle filière, d'élaborer un cadre de référence prenant en compte les spécificités de l'agriculture et des conditions climatiques bretonnes, afin notamment de garantir la vocation agricole des projets. Son objectif est également de fixer les conditions de participation de notre SEM Energ'iv au co-développement de projets agrivoltaïques.

Le projet de charte a été élaboré via un Groupe de Travail dédié d'élus du SDE35 et suite à de nombreux rendez-vous avec les différentes parties prenantes de la filière : Chambre d'Agriculture, scientifiques, développeurs, agriculteurs, élus, associations, etc.

Il a été approuvé à l'unanimité lors du Comité Syndical le 6 novembre 2024 et il fera en 2025 l'objet d'une consultation auprès d'élus, d'entreprises, d'associations, et de scientifiques.

Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

En 2024, le SDE35 avec l'outil Part'EnR 35 a mis en place un processus de facturation automatisé permettant la massification des projets d'ACC. Le modèle développé a été partagé gratuitement aux autres syndicats d'énergie, et plus de 30 ont créé un montage similaire.

Projets 2025

En 2025, l'association prévoit de continuer son développement et d'ouvrir sa gouvernance à d'autres acteurs du territoire, par exemple des consommateurs et producteurs dans plusieurs opérations. Notamment le département d'Ille-et-Vilaine, Enercoop et Émeraude Solaire.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'opérations d'autoconsommation accompagnées	1	1	2	2	8
Nombre d'opérations d'autoconsommation créées	1	0	1	0	6
Nombre de participants publics et privés	11	10	36	52	147
Puissance cumulée installée et production réalisée dans l'année	13kWc	13kWc	100kWc	100kWc	1370 kWc

Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

Le SDE35 peut accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle. A ce titre, il est partie prenante depuis 2021 du Contrat Chaleur Renouvelable (CCRT) du Pays de Rennes et à compter de 2025 de ceux du Pays des Vallons de Vilaine et du Pays de Fougères.

Début 2024, à la suite des études de faisabilité confirmant la pertinence des projets, les villes de Fougères et Bain-de-Bretagne ont délégué la compétence réseau de chaleur au SDE35.

Le mode concessif a été choisi pour ces 2 projets, avec pour Bain-de-Bretagne une part d'affermage pour la construction des réseaux et des sous-stations. Le mode de portage en concession pour Fougères n'engagera pas de dépenses d'investissement de la part de la collectivité. Pour le projet de Bain, les premiers investissements débuteront en 2025 (Maîtrise d'œuvre puis investissement).

Le déploiement de cette nouvelle compétence a conduit à la création d'un budget annexe en 2024.

En 2024, le SDE35 a par ailleurs accompagné la commune de Montauban-de-Bretagne dans son étude de faisabilité de réseaux de chaleur. Fin 2024 et en 2025, elle assiste également la commune de La Mézière. Pour ces 2 projets, elle a pris l'attache de bureaux d'études techniques.

Mission 4 : Développer la relation aux usagers

Contexte

Dans le cadre du contrat de concession électrique, le SDE35 est le garant local de la relation aux usagers mise en place par Enedis et EDF. Il peut être amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle.

Le SDE35 développe des politiques de solidarité à destination des populations en situation de précarité énergétique, en local comme à l'international.

Enfin, et comme toute collectivité, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend. La mise en place et l'animation de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participe à cette démocratie de proximité.

Objectifs

- Garantir la qualité de la relation aux usagers de la concession électrique.
- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens.
- Contribuer à la réduction de la précarité énergétique.

Moyens dédiés en €

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL						
4.2 Coopération	30 000		30 000			
4.3 Réclamations	23 980		23 980			
4.4 Solidarité	130 000		130 000			
TOTAL	183 980		183 980			

Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers, de producteurs d'énergie et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

En 2024, la CCSPL s'est réunie 2 fois :

- Le 5 avril au sujet du mode de gestion des projets de Réseau de Chaleur de Bain-de-Bretagne et Fougères.
- le 6 novembre 2024. Y ont été présentés les CRAC (Compte-Rendus d'Activités des Concessionnaires) d'EDF et d'Enedis, les CRAC de GRDF pour les concessions gaz de Maen Roch, Amanlis, Saint-Germain-en-Coglès et Domagné ainsi que les rapports d'activité du SDE35 et de la SEM.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réunions CCSPL	0	3	1	1	2

Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence. Les critères de sélection figurent dans le guide des aides du SDE35.

Bilan 2024

Face à la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, la France a décidé de suspendre toutes les aides publiques au développement au Mali, Niger et Burkina Faso. De nombreuses ONG sont touchées par cette mesure, mais aussi par la situation politique critique. Le nombre de demandes de subvention est donc en forte baisse en 2024.

2 associations ont reçu une aide en 2024 pour un montant de 15 000 euros.

L'association AVUNID (Volontaires unis pour le développement du Togo) a bénéficié d'une subvention de 10 000 euros pour un projet d'installation de panneaux solaires et de pompes solaires sur forages pour réduire la corvée d'eau de femmes et jeunes filles du canton de Davie, au Togo. Cette association est soutenue par la commune de Saint Sauveur des Landes.

L'association Electriciens sans Frontière a bénéficié d'une subvention de 5 000 euros dans le cadre d'une convention de partenariat signée pour la période 2024/2026 afin de soutenir leurs projets en Afrique de développement de l'énergie solaire.

Perspectives 2025

Le budget du SDE35 alloué au 1% énergie reste fixé à 30 000 euros par an en dépit de la baisse des demandes des associations. Le travail de partenariat mené avec Rennes Métropole pour harmoniser le 1% (eau/énergie/déchet) sur le territoire de la métropole se poursuivra et le partenariat avec ESF évoluera pour soutenir davantage de projets menés par ESF.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de projets accompagnés		2	2	5	2

Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis 2011 un suivi des réclamations transmises par les usagers du service (collectivités, entreprises, particuliers) et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux...) que celles relatives à l'intervention d'Enedis.

En 2024 :

- 20 réclamations concernaient le dysfonctionnement du signal heures creuses/heures pleines pour des usagers non équipés du compteur communicant
- 37 % ont été affectées à Enedis
- 53 % concernaient les prestations sous maîtrise d'ouvrage du SDE35.

A l'occasion de la mise en place du nouveau marché travaux 2023-2026, les prestataires des marchés de travaux ont été sensibilisés à la nécessaire amélioration de la qualité de leurs chantiers et au respect des délais de réponse et de traitement des non-conformités relevés dans le cadre des réclamations ou lors des contrôles techniques des ouvrages (réalisés suivant l'article R323-30 du code de l'énergie). Les délais de réponse en 2024 se sont nettement améliorés.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations traitées/an	132 (13 Linky)	124 (2 Linky)	113 (8 Linky)	127 (non définitif)
Délais de traitement (jusqu'à clôture) en jour	78	119 (non définitif)	52 (non définitif)	60 (non définitif)

Programme 4.4 : Participer à la résorption de la précarité énergétique

Bilan 2024

Depuis 2023, le SDE35 a modifié sa stratégie de lutte contre la précarité énergétique et a augmenté le budget associé en le passant de 95 000 à 120 000 euros.

Le SDE35 poursuit sa contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL), mais sur un montant inférieur (60 000 euros au lieu de 95 000 euros) et en affectant cette somme exclusivement sur le fonds FARO. Ce fond est destiné aux ménages en situation de grande précarité, engagés dans des travaux de rénovation de leurs logements grâce aux aides de l'ANAH, mais qui ont besoin d'un

complément pour boucler le plan de financement (+ / - 5 000 € / dossier). Ce dispositif a permis en 2024 d'aider 16 ménages en situation de précarité pour un montant de 92 100 euros. Les travaux ont principalement consisté à des sorties d'insalubrité et d'amélioration énergétique.

Le SDE35 s'est également engagé en 2024 dans un partenariat avec les compagnons bâtisseurs et la Fondation Abbé Pierre pour un montant de 60 000 euros afin de mener une expérimentation sur le secteur sud-ouest du département (4 EPCI) particulièrement concerné par la précarité énergétique en zone rurale. Cette expérimentation consiste à déployer un bricobus, c'est à dire un camion qui se déplace dans les communes à la rencontre des habitants en situation de mal-logement et de précarité énergétique pour leur proposer des travaux de petite rénovation. Ce dispositif permet de mener des travaux à court terme chez les habitants en situation de très forte précarité énergétique à travers la réalisation de chantiers solidaires. En 2024, 146 journées sur site ont été réalisées et ont abouti à près de 40 interventions dans des logements.

Perspectives 2025

Pour 2025, le SDE35 maintiendra une subvention au FSL à un montant de 60 000 euros pour soutenir le dispositif expérimental FARO et poursuivra son partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs et la Fondation Abbé Pierre pour développer des actions de prévention de la précarité énergétique via des travaux de rénovation des logements précaires.

Par ailleurs, le SDE35 facilitera la coordination et l'animation de réseau entre les acteurs privés et publics engagés dans la lutte contre la précarité énergétique afin de faciliter l'interconnaissance des dispositifs et si possible permettre l'émergence d'un SLIME avec le département d'Ille et Vilaine.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Montant alloué au FSL -Fonds FARO	95 000 €	95 000 €	95 000 €	60 000 €	60 000 €
Subvention Bricobus (CBB)				60 000 €	60 000 €

Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par le portage d'un important groupement d'achats d'énergies (électricité et gaz) mais aussi par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Le SDE35 participe également à la vie de nombreux réseaux au 1^{er} lieu duquel le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

Moyens dédiés en €

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	187 370		187 370	144 000		144 000
5.2 PCRS	85 360	15 000	100 360	90 000	-	90 000
5.3 Accomp.EPCI	60 810		60 810		84 000	84 000
5.5 Réseaux télécom.	52 080	1 500 000	1 552 080		1 500 000	1 500 000
5.7 PEBreizh	26 000		26 000			
5.8 Réseaux profes.	87 450		87 450			
TOTAL	499 070	1 515 000	2 014 070	234 000	1 584 000	1 818 000

Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) afin de disposer d'une expertise mutualisée pour mener ces achats complexes.

Ce groupement compte désormais 360 membres : 275 communes, 16 communautés de communes, le département 35, 39 CCAS et CIAS, 22 syndicats intercommunaux ou mixtes, et 7 structures autres (EPL, régie, EPA, SEM, SA.)

Afin d'optimiser les achats, le SDE35 a inclus dans les marchés en vigueur une procédure d'achat dynamique, avec des fixations en une ou plusieurs tranches selon le volume des lots, afin de faire ces « clics » lorsque les marchés boursiers de l'énergie sont favorables et non plus le jour de la CAO.

En 2024, avec la baisse des prix sur les marchés de l'énergie, les volumes de gaz et d'électricité ont pu être achetés à des meilleurs prix qu'en 2023, toutefois ces baisses ont été écrasées par des hausses sur les taxes (accise, TICGN) et sur l'acheminement.

Pour 2025, les prix de fourniture sont à nouveau en baisse, les prix seront baissiers par rapport à 2024 malgré les hausses des coûts d'acheminement et de taxes prévus.

Tout au long de la crise énergétique, le pôle Achat d'énergie a accompagné plus spécifiquement les membres sur la situation à travers des réunions d'information, la réalisation de simulations budgétaires et sur la mise en place des aides gouvernementales. Le SDE35 a voté en novembre 2023 un vœu pour le prolongement des aides gouvernementales par l'Etat pour les collectivités, qui a été repris par plus de 180 membres du groupement.

Pour la nouvelle période 2026-2029, les besoins de fourniture en élec et gaz ont été collectés auprès des membres en juin-juillet 2024. Quinze nouveaux membres ont rejoint le groupement. Les accords-cadres ont été attribués en novembre 2024, les marchés subséquents seront attribués en janvier 2025. Nouveauté, un lot élec bloc+spot dédié aux sites > 100 kVA va permettre d'optimiser les prix et de travailler sur la flexibilité. Mais aussi de tester cette nouvelle formule de prix, préalable à l'intégration de contrats d'achat direct d'électricité renouvelable (Cader / PPA).

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de collectivités adhérentes	313 membres (297 élec, 139 gaz)	343 membres (303 élec, 144 gaz)	346 membres (303 élec, 145 gaz)	345 membres (303 élec, 146 gaz)	360 membres
Nombre de sites et total des consommations	Gaz : 942 sites, 74,5 GWh Electricité : 4 389 sites, 86,5 GWh	Gaz : 995 sites, 124,7 GWh Electricité : 6 903 sites, 110,7 GWh	Gaz : 1028 sites, 96,7 GWh Electricité : 7 027 sites, 94,4 GWh	Gaz : 1 021 sites, 83,7 GWh Electricité : 7 384 sites, 98,5 GWh	<i>Non disponible</i>
Nombre de site avec une option garanties d'origine	Elec : 781 sites	Elec : 1 392 sites Gaz : 20 membres et 89 sites	Elec : 1 393 sites Gaz : 20 membres et 89 sites	Elec : tous les sites ; Gaz : 20 membres et 89 sites	<i>Non disponible</i>
Volume des consommations par option garanties d'origine	Elec : 50 % : 3,8 GWh 75 % : 14,1 GWh	Elec : 50 % : 7,2 GWh 75 % : 16,2 GWh Gaz : 10% : 7,4 GWh	Elec : 50 % : 5,5 GWh 75 % : 14,9 GWh Gaz : 10% : 6,1 GWh	<i>Non disponible</i>	<i>Non disponible</i>

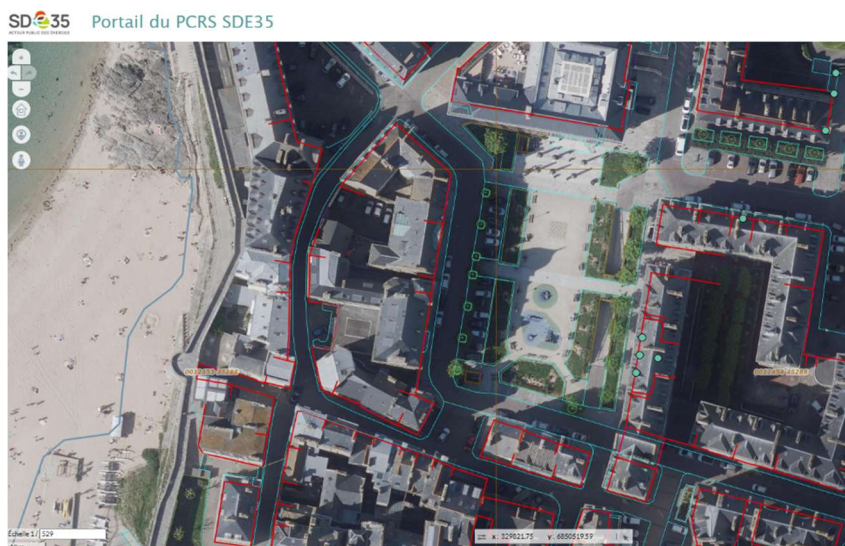
Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

La loi recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant auparavant) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public. Cette recommandation deviendra obligatoire à compter de 2026 pour les communes en unités urbaines et de 2032 pour les communes rurales

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...), par ses travaux et ses réponses aux DT-DICT.

Bien que le SDE35 n'apparaisse pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, il a proposé, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, de piloter un groupement de commandes avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de financements et de contributions auprès des opérateurs de réseaux.

L'année 2024 a permis de finaliser le contrôle et l'intégration du PCRS vecteur dans l'outil de diffusion du PCRS. En outre la méthodologie de mise à jour a été formalisée et partagée avec l'ensemble des EPCI. Un marché de mise à jour et de contrôle est en cours de rédaction et sera publié en 2025.



En 2025, un conventionnement avec les EPCI sera proposé pour le maintien à jour du PCRS. Les exploitants de réseaux (GRDF, ENEDIS et Eau du Bassin Rennais) se sont également montrés intéressés par la démarche et volontaires pour participer au financement du PCRS en Ille-et-Vilaine.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'EPCI adhérent à la démarche	10	16	17	17	17
Nombre de conventions signées avec des opérateurs de réseaux	-	1	1	1	1
Nombre D'EPCI couvert par du PCRS VECTEUR	-	-	-	10	10
Nombre de kilomètres de PCRS vecteur	-	-	-	1253	1253
Nombre d'opérateur de réseau sollicités					3
Nombre de réunion d'information					5

Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des EPCI inclus dans leur périmètre. En Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE35.

Auxquels s'ajoutent des personnalités compétentes (Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis).

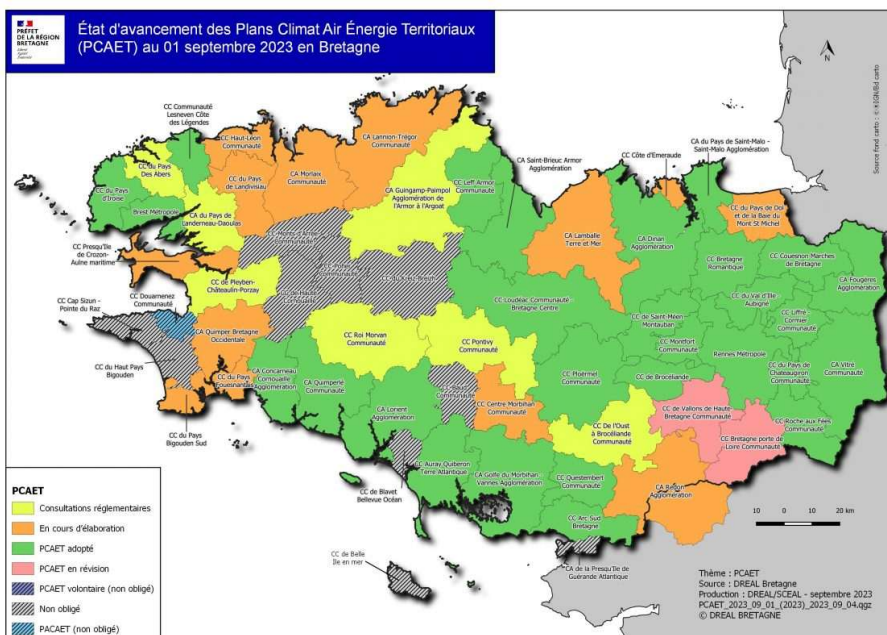
Cette commission contribue à la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à la mise en cohérence des politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données. En 2024, cette Commission a été consacrée à la présentation du nouveau service Part'EnR35 et du travail sur la charte agrivoltisme en cours d'élaboration.

Le SDE35 a poursuivi en 2024 son implication au sein des PCAET des 18 EPCI du département. Il a également accompagné les 3 Communautés de Communes du Pays de Brocéliande pour la réalisation d'une étude de planification de développement des énergies renouvelables. Ces études permettent de déterminer, par filière et par secteur, le potentiel de développement des énergies renouvelables et ainsi établir une stratégie et plan d'actions afin de mettre en œuvre les potentiels identifiés. Elles aident aussi à identifier des projets concrets sur lesquels les territoires vont pouvoir s'investir rapidement en s'appuyant, le cas échéant, sur les offres d'Énergiv.4.

De nouvelles études de ce type seront accompagnées par le SDE35 en 2025, notamment sur les territoires de Fougères Agglomération, Vitré Communauté, Liffré Cormier Communauté et Redon Agglomération.

Cet accompagnement permet aux élus de bénéficier d'une formation spécifique à chaque filière (éolien, solaire, méthanisation, bois énergie, projet citoyen) afin que ceux-ci puissent avoir une meilleure compréhension des éléments qui seront présentés lors de l'étude.

L'étude de planification est la phase approfondie de la filière énergie des plans climat air énergies des territoires. Le SDE35 accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur stratégie plan climat. Sur le 35, comme l'indique cette cartographie, les EPCI sont dans l'ensemble à jour. Le PCAET de la Communauté de commune Dol Mont Saint Michel a été lancé en fin d'année 2024 et celui de Redon Agglomération va être repris sur 2025.



Dans la continuité de la loi APER promulgué en mars 2023, le SDE35 a communiqué très largement auprès des intercommunalités, notamment sur l'article qui incitait les collectivités à renseigner les zones favorables au développement des Energies Renouvelables sur un portail cartographique. Il a participé à l'ensemble des réunions organisées par la préfecture dans les différents cantons et partagé les éléments et les supports de communication permettant une meilleure compréhension du cadre de la loi (le guide pas à pas du portail, le guide destiné aux élus, les fiches thématiques de l'Ademe, l'espace d'entraide sur la plateforme Cerema). Au cas par cas et au fil des sollicitations des communes, le SDE35 a conseillé les élus sur la saisie des zones sur le portail, sur la concertation à réaliser et les modalités qui en résultent.

Le SDE35 a par ailleurs mené, dans le cadre du contrat de coopération métropolitain, l'élaboration d'un schéma opérationnel de développement du biogaz en Ile-et-Vilaine par valorisation des gisements méthanisable (cf. mission 3.3). Il réalisera dans ce même cadre en 2025 un travail d'élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial (PAT) visant à structurer la filière locale d'approvisionnement en bois afin que celle-ci soit capable de répondre aux besoins liés notamment aux réseaux de chaleurs de le SDE35 déploie par ailleurs.

Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement coordonnés de réseaux, ceux sur les réseaux de communications électroniques sont réalisés par le SDE35 mais cofinancés par les communes et Orange conformément à une convention ad'hoc où la commune doit choisir de rester ou non propriétaire des fourreaux.

En 2024, les participations financières d'Orange ont porté sur 62 opérations d'effacement réalisées entre 2020 et 2023 pour près de 50 km de fourreaux et un montant de 251 k€.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	40	46	61	39	46
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	877	606	608	5 (Orange en cours de contrôle)	61 (Orange en cours de contrôle) + 361 Xp Fibres

Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Le PEBreizh est constitué des 5 AODE bretonnes : le SDE35, le SDEF, le SDE22, Morbihan Energie et Brest Métropole.

L'année 2024 a été marquée par cinq événements importants dans la gouvernance et l'animation du Pôle Energie Bretagne :

- le recrutement par l'association de sa nouvelle coordinatrice qui a pris ses fonctions en Janvier 2024
- un changement de Présidence. C'est désormais Dominique Ramard, le Président du SDE22 qui préside le Pebreizh.

- L'approbation d'un plan d'action en trois axes : développer des actions communes à travers des chantiers structurants, valoriser les actions des SDE, représenter les membres à l'échelle régionale et porter des positions communes
- Un dépôt de candidature commune régionale pour promouvoir et massifier l'Autoconsommation Collective
- L'organisation du congrès de la FNCCR en juin 2024 à Besançon

En 2025, le PEB prévoit de poursuivre son travail de promotion des actions des AODE pour la transition énergétique de la Bretagne dans un contexte politique national délicat. Un programme d'actions communes est notamment envisagé sur le sujet des flexibilités et sur l'adaptation des réseaux au changement climatique.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	4	6	3	3	5
Nombre de réunions des directeurs des SDE	8	6	7	2	6

Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et régional et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, AFE, Amorce, Atlansun, AVERE...).

En 2024, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels :

- Congrès de la FNCCR à Besançon
- Congrès annuel du réseau AMORCE à Montpellier
- Assises de la transition énergétique à Dunkerque
- Salon des Maires à Paris
- Forum Economique Breton à Saint Malo
- Conférences bretonnes de la transition énergétique
- Salon BioGaz360

En 2025, le SDE35 sera partenaire de plusieurs événements et en particulier de la nouvelle édition du Salon Terre et Maires organisée par l'AMF35 à Rennes – couvent des Jacobins en avril 2025.

Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF (pour les TRV, Tarifs Réglementés de Vente) mais aussi les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose :

- Pour l'électricité (distribution et fourniture aux TRV) et le gaz :
 - o un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises annuellement par les concessionnaires. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable, indicateurs de consommation
- Pour la distribution d'électricité :
 - o un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis et des réclamations des usagers,
 - o un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un bilan de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements, notamment en matière de qualité de service aux usagers,

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	77 700		77 700	1 235 594		1 235 594
6.2 Concession gaz				75 500		75 500
TOTAL	77 700		77 700	1 311 094		1 311 094

Programme 6.1 : Concession d'électricité

Contrôles opérationnels

En 2024, le SDEF a piloté, pour le compte des membres du PEBreizh, un contrôle opérationnel des délais de raccordements des installations photovoltaïques (20 affaires par Syndicat).

A l'échelle du SDE35, un contrôle opérationnel portant sur des affaires inscrites au PPI 2022 a été mené en 2024.

Données concession

Grâce à un travail commun avec le TE44 et le SYDEV (Vendée), le SDE35 dispose depuis 2022 d'un outil nommé ALTERYX qui permet de traiter, contrôler et consolider les données transmises par Enedis.

En 2023 et 2024, les 3 équipes concession du SDE35, de TE44 et du SYDEV (Vendée) ont travaillé en complément sur la mise en place d'indicateurs de suivi des investissements prévu dans les PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) des nouveaux contrats de concession.

En 2024, ils ont également partagé les nouveaux usages mis en œuvre par chacun des syndicats grâce à l'outil ALTERYX dans le cadre d'un comité de pilotage organisé par le SDE35 et de plusieurs COTECH.

Recettes de concession

La « concession d'électricité » compte comme recettes :

- La redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire. Cette redevance, dite « de fonctionnement », permet également, à titre accessoire, de financer certaines actions de l'autorité concédante permettant d'ancrer le réseau concédé dans la transition énergétique.
- la redevance R2, dite d'« investissement » qui prend en compte les travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités mandatés durant l'année pénultième, hors aides du FACE. Cette redevance peut également représenter une fraction des dépenses d'investissement de l'autorité concédante ou de ses communes ou groupements de communes membres permettant de mettre en œuvre, dans l'intérêt du réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, notamment celles permettant de différer ou d'éviter le renforcement de ce réseau. Cette recette est imputée aux programmes de travaux 2_ReseauxElec et 1_ReseauxEclairage

Depuis la mise en place du nouveau contrat, et malgré les engagements nationaux d'ENEDIS, le SDE35 constate une érosion globale de ces recettes de concession. Le SDE35 a sollicité ENEDIS fin 2024 afin d'étudier conjointement ce qui pourrait être fait pour enrayer ce mouvement de fond contraire à l'intérêt du réseau.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2	0	1	2
Nombre de réunions de la commission concession	1	5	1	0	2

Programme 6.2 : Concessions historiques gaz

Le SDE35 assure depuis quelques années le suivi de deux contrats historiques de concessions gaz : ceux de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Etienne-en-Coglès.

Des démarches ont été menées en 2023 et 2024 auprès des communes d'Ille et Vilaine dont le contrat gaz arrive prochainement à échéance afin les inciter à transférer leur compétence au SDE35. Le but est de pouvoir négocier un contrat intercommunal sur la base du nouveau modèle de contrat gaz co-écrit entre GRDF, France urbaine et la FNCCR en 2022.

Au terme de ces démarches, 15 communes ont souhaité de transférer leur compétence gaz au SDE35 : Breteil, Bains-sur-Oust, Baguer-Morvan, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Dinard, Domagné, La Mézière, Lécousse, Montreuil-sur-Ille, Redon, Saint-Jouan-des-Guérêts, Saint-Malo, Saint-Médard-Sur-Ille, Saint-Méloir-des-Ondes, Vignoc.

Les négociations avec GRDF pour une future concession composée de ces 15 communes, menées avec l'appui d'AEC, se poursuivront en 20125.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de concessions gérées par le SDE35	-	2	2	2	4
Nombre d'abonnés	-	328	349	334	729

Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

Contexte

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication, du pôle expertise, appels à projets et de la direction des moyens généraux et du contrôle de gestion (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics systèmes d'informations). Ils sont au service des directions et pôles métiers pour mutualiser les missions transversales, coordonner l'ensemble des actions et s'assurer de la cohérence de la mise en œuvre du projet stratégique défini par les élus.

Le premier défi stratégique est humain puisqu'il s'agit de faire évoluer les métiers et d'adapter en permanence les ressources humaines et les outils aux besoins liés aux évolutions du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences.

Le second défi est numérique puisqu'il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant de systèmes d'informations performants qui permettent d'améliorer la qualité de service rendu aux collectivités, aux partenaires et aux usagers.

A cette fin, 4 objectifs sont poursuivis en permanence :

1. Accompagner l'élaboration et le déploiement de la stratégie du SDE35
2. Améliorer l'efficacité et la productivité du SDE35
3. Développer une vision globale du Syndicat grâce à des outils de pilotage
4. Favoriser les collaborations internes au SDE35, et externes avec nos partenaires

Objectif

- Sécuriser les finances du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 Taxe élec	750 000		750 000	10 705 000		10 705 000
7.2 SI	544 970	189 400	734 370	30 000	3 000	33 000
7.3 Supports	1 932 810	302 000	2 234 810	31 000	9 000	40 000
TOTAL	3 227 780	491 400	3 719 180	10 766 000	12 000	10 778 000

Programme 7.1 : Se doter de systèmes d'information performants

Année 2024

Le logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) a évolué en 2024 afin d'intégrer les nouveaux métiers liés à la rénovation énergétique, sa mise en place suit le développement et la mise en place des processus métiers de cette nouvelle activité.

Depuis septembre 2023 le SDE35 s'est doté d'un outil de gestion automatisée des réponses aux DT-DICT (déclaration de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux). Une route automatisée entre la GMAO éclairage public SYECL et la plateforme DT-DICT (NAT) a été développée afin de totalement dématérialiser les réponses. Le fond de plan de référence désormais utilisé est le PCRS image déployé par le SDE35. En 2024, pas moins de 10 500 réponses aux DT-DICT ont été émises de façon totalement automatisée.

Un audit concernant la gestion et la valorisation des données afin de mieux exploiter les données du syndicat a été mené à partir de mai 2024 en collaboration avec le cabinet WAVESTONE. Il a permis de mettre en place une gouvernance et une communauté autour de la donnée au SDE35. Il a permis d'établir des orientations stratégiques déclinées en une feuille de route sur 3 ans.

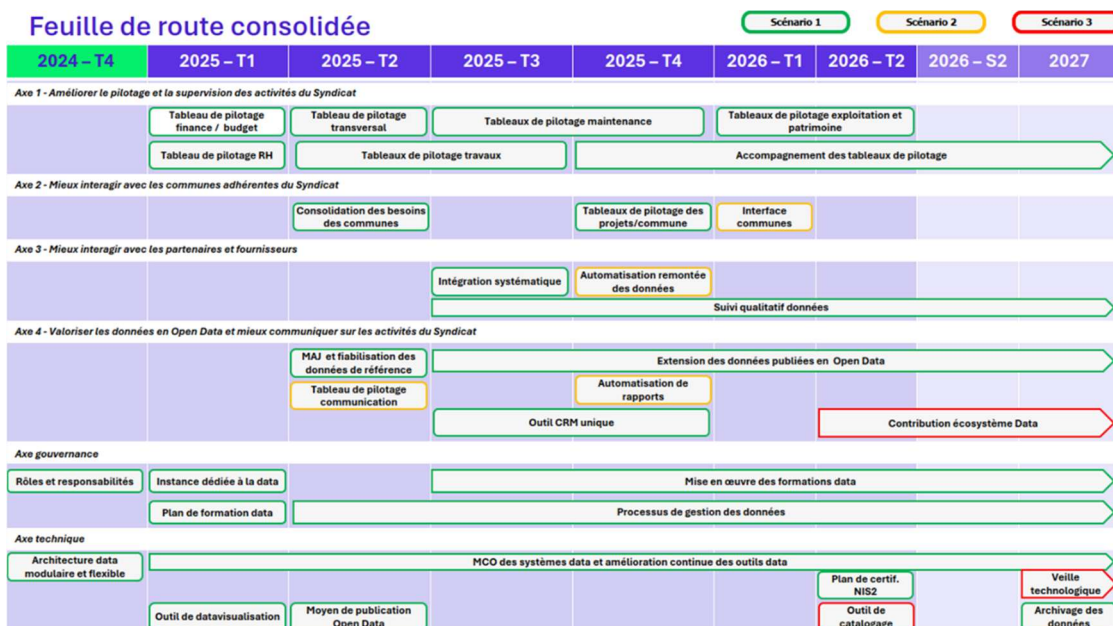
Fin 2024 le marché d'acquisition de matériel téléphonique, téléphonie, réseau du SDE35 a été renouvelé et attribué à la société ADISTA.

Projets 2025

L'année 2025 verra la poursuite de l'intégration du suivi des affaires du syndicat avec l'implémentation progressive des travaux de la SEM ENERG'IV.

Les projets suivants seront mis en chantier ou poursuivis en 2025 :

- Le déploiement du successeur de la GMAO d'éclairage et IRVE NEXT GPI (Gestion Patrimoine Intervention).
- Le déploiement de la solution de téléphonie intégré à la solution office 365 – Teams.
- Le déploiement d'une connexion fibre 500Mb/s dédiée pour le SDE35.
- La mise en place d'une solution dédiée d'exploitation et de visualisation des données après la fin de la phase d'audit en 2024.



Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de points lumineux géo-déectés en classe A présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	3 719	6 800	25 678	59 479	73 399
Nombre de câbles en classe A présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	3 671	8 283	25 529	58 748	75 081
Nombre d'affaires créées dans le logiciel de gestion d'affaires	2 000	2 184	2 126	1 980	2 066
Nombre de réponses automatisées pour les DT-DICT d'éclairage public	-	-	-	2 646	10 528
Nombre de DT-DICT réalisées par les entreprises de travaux	-	-	-	52	761

Programme 7.2 : Gérer les emplois et les compétences

Pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux et au développement de compétences du SDE35, l'équipe du SDE35 a évolué en 2024 avec l'arrivée de 7 nouveaux agents (5 titulaires ou stagiaires et 2 contractuels). 3 agents ont quitté le syndicat (2 fin de contrat, 1 disponibilité).

L'année 2025 devrait se caractériser par une activité de recrutement plus modérée. Trois postes créés en fin d'année 2024 seront pourvus en début d'année 2025 :

- un-e chargé-e de projet flexibilité (EFF'ACTEE)
- un-e chargé-e de projet d'autoconsommation collective
- un-e chargé- de projet de rénovation de l'éclairage public

Le Comité Social Territorial (CST) s'est réuni à 5 reprises en séance plénière en 2024, accompagné de réunions de préparation avec les représentants du personnel et les services du SDE. Plusieurs sujets importants ont été validés, notamment :

- les évolutions du tableau des effectifs ;
- l'élargissement des modalités du temps partiel ;
- la mise à jour de la grille interne du RIFSEEP ;
- la validation du plan de formation 2024-2027 ;
- la mise à jour du DUERP et du PAPRI Pact.

En matière de qualité de vie au travail, le syndicat s'était engagé à prendre le temps de l'évaluation des dispositifs mis en place. Deux enquêtes ont été menées auprès des agents, l'une sur l'organisation des services et le télétravail au 1er semestre 2024 et une autre sur l'évolution des locaux au 2e semestre.

Aucune évolution importante des services n'est programmée en 2025. Il est prévu de consacrer une partie de l'année à la mise à jour des documents règlementaires tel que le règlement intérieur et ses annexes.

Programme 7.3 : Développer des services supports performants

Administration du Syndicat

La direction des moyens généraux a poursuivi ses efforts pour accompagner les entités de la copropriété pour une gestion efficiente du bâtiment avec en perspective les obligations réglementaires (décret tertiaire, décret BAC...). Pour donner suite au diagnostic énergétique porté par le Syndicat, les réflexions se poursuivent pour lancer un projet de chaudière biomasse sur le site du Village des Collectivités.

Par ailleurs, une meilleure gestion de la flotte de véhicules a été mise en place avec l'introduction d'une boîte à clé et d'un outil numérique de suivi de la flotte de véhicules.

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux a été lancée et analysée. Le marché n'a cependant pas été notifié car le projet a été reporté en raison de la situation financière du syndicat et d'un besoin moins identifié de locaux complémentaires du fait de l'évolution de l'organisation du travail.

Commande publique

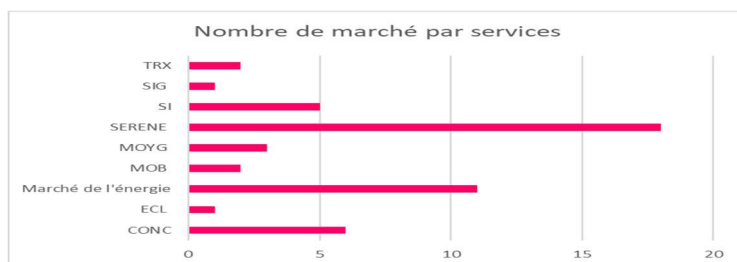
Le pôle commande publique est en cours de restructuration afin d'apporter un accompagnement renforcé aux services.

L'objectif est de favoriser et de promouvoir :

- Une meilleure analyse et anticipation des besoins
- Une pratique de la commande publique durable
- Un suivi de l'exécution exemplaire

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'une assistante et le développement de nombreux marchés publics pour le pôle SERENE.

Les principaux marchés de l'année 2024 ont concerné les services suivants :



Les collectivités territoriales rencontrent des difficultés croissantes pour s'assurer en responsabilité civile (RC) et dommages aux biens (DAB). La consultation 2024 pour les assurances a été très complexe en raison de la réduction de l'offre assurantielle, certains assureurs se retirant progressivement du marché des assurances publiques jugeant les risques trop élevés ou peu rentable.

En 2025, une nouvelle consultation pour les assurances sera lancée pour contractualiser un contrat sur plusieurs années. Le service SERENE va continuer sa montée en charge avec la formalisation d'un accord cadre pour la maîtrise d'œuvre afin de gagner en efficacité et le lancement des premiers marchés de travaux de rénovation énergétique. Les réflexions et la rédaction des renouvellement des marchés récurrent du SDE35 (études et travaux sur les réseaux électriques, étude et travaux d'éclairage public, ainsi que les marchés de fourniture correspondants) seront entamés en 2025.

La révision des procédures de la commande publique, initialement prévue en 2024 n'a pas pu être menée faute de temps disponible. Elle sera engagée en 2025.

Finances

Un important travail sur la prospective financière a été réalisé pour accompagner le développement des dernières compétences, notamment le service de rénovation énergétique des bâtiments publics et l'accroissement rapide des travaux sur les installations d'éclairage public. Ce travail a été conduit par la direction des moyens généraux, qui avait renforcé son pôle finances fin 2023 avec l'arrivée d'un nouveau responsable, de comptables et le recrutement d'un ingénieur financier.

L'effort engagé en 2023 pour réduire les délais de paiement s'est poursuivi, permettant de passer de 35 jours en moyenne en 2022 à 29 jours en 2023 et moins de 20 jours en 2024 (dont 13,6 jours pour l'ordonnateur et 5,7 jours pour le comptable). D'autres importantes actions ont été menées par le pôle finances comme la résorption des conventions en souffrance dont les titres n'avaient pas été appelés aux collectivités, ainsi que sur les écritures comptables.

Les dispositions prévues pour les communes de catégorie A ont été mises en œuvre comme planifié. Les communes de cette catégorie ont pu choisir entre trois options : la catégorie A1 (aucun reversement de TCCFE), la catégorie A2 (reversement de 10 % de la TCCFE) ou la catégorie C (reversement de 50 % de la TCCFE). Le choix A2 ou C leur permet de bénéficier de conditions plus favorables et d'accéder au nouveau service de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ces actions visent à consolider la situation financière et à garantir le financement des activités et investissements futurs du syndicat.

Programme 7.4 : Assurer la promotion des actions du SDE35 par la communication

La communication poursuit son développement en 2024 tant au SDE35 que pour Energ'iv, sous la forme événementielle, éditoriale et numérique.

Pour accompagner ce développement, une alternante "Community manager" plus spécifiquement dédiée à l'animation des réseaux sociaux, a été recrutée en septembre 2023 pour une durée de 2 ans. Son arrivée a permis de renforcer la présence du SDE35 et de sa SEM sur les réseaux sociaux avec la création d'un compte Instagram et la réactivation du compte Facebook qui était en sommeil depuis quelques années. A noter que le SDE35 a quitté le réseau X (ex twitter) depuis plus d'une année au vu des dysfonctionnements éthiques de ce réseau

C'est aussi la communication interne qui a été développée avec la réalisation d'interviews sous forme de BD illustrées pour présenter chaque nouvel arrivant au SDE35 ou à Energ'iv. Au total, ce sont près de 16 interviews qui ont été réalisées en 2024.

Plus de 30 événements ont été organisés au cours de l'année. Dans les événements phares de 2024, il y a eu l'organisation de l'inauguration de sites de production d'EnR comme l'unité de méthanisation d'Energ'iv en juin (plus de 800 participants) avec une journée dédiée à l'accueil des scolaires et la réalisation d'animations dans un village dédié. La journée autour de la recapitalisation d'Energ'iv qui a rassemblé tous les partenaires de la SEM a été également un moment important.

D'un point de vue éditorial, plus de 20 communiqués de presse ont été diffusés et relayés dans la presse locale, régionale et nationale. De nouvelles fiches pratiques sont venues étayer le catalogue en ligne de fiches proposées sur le site internet du SDE35.

L'année 2024 a vu également la poursuite du développement de la communication numérique du SDE35 : montée en charge du site internet avec plus de 500 000 pages ouvertes, diffusion de 10 newsletters thématiques à nos 750 abonnés, près de 2 200 abonnés sur le compte LinkedIn du SDE35. Un compte LinkedIn spécifique à Energ'iv a été créé en fin d'années avec déjà 400 abonnés. En 2024,

un abonnement a été réalisée avec la plateforme de création de vidéos mytydeo qui a permis de réaliser en interne plusieurs vidéos disponibles sur la chaine youtubes du SDE35.

2025 sera une année en deux temps car dès le mois de septembre nous entrerons en période pré-électorale avec une communication plus restreinte du fait de la réserve électorale de nos élus. D'ici l'été 2025, beaucoup d'évènements et d'inaugurations vont être organisées avec notamment le Forum des énergies qui se tiendra au Village des collectivités fin février et qui réunira l'ensemble des élus et des partenaires du SDE35 et de sa SEM. A partir de septembre 2025, viendra un temps de préparation de la prochaine mandature afin de travailler bien en amont aux outils pour accompagner et former les prochains élus du SDE35.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réunions des instances (bureau, comité)	16	10	14	19	19	18
Nombre de réunions de commissions			31	23	13	20
Nombre de réunions de la CAO ou CDSP	3	0	3	9	3	5
Nombre de consultations publiées (y compris marchés subséquents)	15	18	31	41	28	48
Nombre d'agents en poste	53	59	62	65	74	76
Nombre d'agents à temps partiel	3	4	3	2	3	5
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	104,5	75	115	138	205	134
Nombre d'articles de presse publiés	30	35	21	25	30	27
Nombre de points presse organisés	2	5	16	12	30	16